



FORUM DE BRAZZAVILLE SUR L'AVENIR DES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Un modèle de création de
valeur partagée

FORUM DE BRAZZAVILLE SUR L'AVENIR DES FORETS DU BASSIN DU CONGO

Un modèle de création de valeur partagée

21 – 22 octobre 2013 Brazzaville, République du Congo – Synthèse

Emmanuel Groutel

Novembre 2013

Programme UE FAO FLEGT, Document de travail 2, 2013

© FAO 2013. Tous droits réservés. L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture encourage la diffusion des informations contenues dans cette publication, à condition que la source soit clairement indiquée. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux, sur demande. La reproduction pour la revente ou à des fins commerciales, y compris à des fins éducatives, pourrait engendrer des frais.

Ce document de travail est produit avec l'assistance de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le contenu de ce document de travail n'engage que la responsabilité de l'auteur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'opinion de l'UE et de la FAO.

CONTENU

1	Introduction	3
2	Avant le forum.....	4
2.1	Note conceptuelle	4
3	Les interviews.....	6
3.1	Sur la situation generale	7
3.2	Les marches.....	8
3.3	Des pistes et des solutions	10
3.4	Amelioration des rendements matieres	11
3.5	Transferts de technologies et partenariats industriels.....	11
3.6	Promouvoir les essences secondaires	12
3.7	Plantations	12
3.8	Foncier (des plantations)	13
3.9	Une fiscalite incitative.....	13
3.10	La formation.....	14
3.11	Identifier les nouveaux produits	14
3.12	Logistique et facilitation des echanges.....	14
3.13	Un nouveau challenge de communication.....	15
3.14	Normalisation et controles.....	15
3.15	Certification.....	15
3.16	Creation de valeur partagee	16
3.17	Les organisations internationales	16
3.18	Des visions	17
4	Le forum	19
5	Le Livre blanc, nouvelle Magna Carta	20
6	Les présentations	22
6.1	Le plan d'action FLEGT et les certifications forestières.....	22
6.2	Focus sur les échanges lies au flegt.....	23
6.3	Table ronde 1	28
6.4	Table ronde 2.....	29

6.5	La transformation plus poussée des bois	29
6.6	Les perspectives des marchés	32
6.7	Les plantations forestières	34
6.8	Double certification	36
7	La Declaration de Brazzaville	38
8	Conclusions	43
8.1	La transformation plus poussee des bois	43
8.2	Les perspectives des marches	44
8.3	Le plan d'action flegt et les certifications forestieres	45
8.4	Les plantations forestieres	45
9	Livre blanc et Declaration de Brazzaville, une ouverture sur de la creation de valeur partagee	46
	Remerciements	50

1 INTRODUCTION

Le Forum de Brazzaville qui s'est tenu les 21 et 22 Octobre 2013 a rassemblé dans la capitale congolaise plus de 400 participants. Lors de l'ouverture,¹ les autorités de la sous-région étaient représentées par les personnalités suivantes :

- Monsieur le Maire de la ville de Brazzaville Hugues Ngouélondélé
- Monsieur le Directeur de l'AFD au Congo Patrick Dal Bello
- Son Excellence l'Ambassadeur de l'UE Marcel van Opstal
- Monsieur le Directeur Général de l'ATIBT Ralph Ridder
- Monsieur le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC Raymond Mbitikon
- Monsieur le Représentant Sous-régional de la FAO Dan Rugabira
- Monsieur le Directeur Exécutif de l'OIBT Emmanuel ZeMeka
- Monsieur le Président en Exercice de la COMIFAC Mahamat Issa Halikimi, Ministre de l'environnement et des ressources halieutiques, Tchad
- Son Excellence Henri Djombo Ministre de l'économie forestière et du développement durable, Congo

Ce Forum a été organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), le programme FAO FLEGT de l'Union européenne, l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui du Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), sous le patronage du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable de la République du Congo. Cet événement a également été cofinancé par l'Agence française de Développement (AFD) et l'European Forest Institute (EFI).

Les principaux acteurs mondiaux de l'industrie du bois tropical, dans une démarche sans précédent, se sont ainsi joints aux organisations de la société civile et aux représentants gouvernementaux afin de trouver des solutions pratiques aux défis auxquels le secteur de l'industrie du bois est confronté.

Afin que tous les acteurs, toutes les parties prenantes ainsi que les bailleurs de la filière puissent appréhender au mieux les travaux et avancées de ce forum, ce document collecte ce qui a été fait en amont (note conceptuelle et interviews), synthétise les présentations, publie *in extenso* la «[Déclaration de Brazzaville](#)»² et enfin liste un certain nombre d'actions concrètes proposées.

¹ Quatre ministres de la République du Congo ont assisté à l'ouverture, notamment les ministres Jean Jacques Bouya, Ministre des grands travaux et de l'aménagement du territoire ; Madame le Ministre des petites et moyennes entreprise et de l'artisanat Adélaïde MOUNGANI ; Rigobet Maboundou, Ministre de l'agriculture et de l'élevage ; et le Ministre de l'économie forestière et du développement durable, Henri Djombo. Quant aux pays de la sous-région, la République Démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Cameroun, la République Centrafricaine et le Tchad, ils étaient tous représentés par des experts et la République Centrafricaine, la Guinée Equatoriale et le Tchad, plus particulièrement par leurs ministres en charge des forêts.

² La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

2 AVANT LE FORUM

Afin de fixer le cadre du [forum](#), une note conceptuelle a servi de base à la structure de l'événement. Nous la reprenons ici, en guise d'introduction :

2.1 NOTE CONCEPTUELLE³

Les forêts denses humides tropicales se situent au cœur de nombreux enjeux dont la portée touche de multiples acteurs, que ce soient les populations et administrations locales, les opérateurs économiques, les consommateurs occidentaux ou encore les organisations non gouvernementales. La forêt dense humide tropicale africaine représente le deuxième poumon de la terre après l'Amazonie avec une superficie de 300 millions d'hectares. Son rôle de stockage du carbone est à ce titre essentiel dans un contexte de réchauffement climatique. Cette forêt joue également un rôle très important pour toutes des populations qui y puisent l'essentiel de leurs ressources. Enfin, elle est un réservoir de biodiversité pourvu d'une flore et d'une faune spécifiques qui sont particulièrement riches.

L'exploitation industrielle de la forêt du bassin du Congo est le troisième, voire même dans certains pays le second contributeur au produit intérieur brut (PIB) des Etats de la région. En outre, l'exploitation forestière génère 100 000 emplois directs et un million d'emplois indirects. Mais à ce jour et malgré le fait que de nombreux progrès aient été enregistrés, il semble que le secteur industriel du bois pourrait être plus développé encore. Dès 2010, une série de réflexions a été menée dans le bassin du Congo afin que les parties prenantes puissent échanger afin de formuler des stratégies de développement pour l'industrie forestière. De ces discussions, en est ressorti un Livre Blanc « [Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo](#) »⁴ qui identifie les enjeux auxquels sont confrontés la filière forêt-bois. Ce Livre Blanc est aussi un outil de référence pour l'engagement de tous les acteurs dans le développement de **l'industrie forestière durable** dans le bassin du Congo.

Ces axes, mises en œuvre afin de développer la filière bois, s'inscrivent dans le cadre de l'axe stratégique 5 du Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) « **Valorisation durable des ressources forestières** ». Ce Plan de Convergence incite notamment les pays d'Afrique Centrale à gérer de manière durable et concertée les ressources forestières de la sous-région.

L'objectif est ainsi de renforcer le dialogue entre les parties prenantes de la filière bois, dans le bassin du Congo, afin de poursuivre les efforts de développement de cette filière, et en encourageant une transformation plus poussée de la matière bois au niveau local.

³ La note conceptuelle est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/concept/4578873899>

⁴ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

Il est, dans ce cadre, prévu que le forum traite [des thématiques suivantes](#)⁵ :

- 1) la transformation plus poussée des bois
- 2) les perspectives des marchés
- 3) le plan d'action FLEGT et les certifications forestières
- 4) les plantations forestières

Avec ce Forum, les grandes lignes d'un consensus concernant les actions à mener pour appuyer le développement durable de la filière bois seront dessinées. Ce consensus se traduira par la «[Déclaration de Brazzaville](#)»⁶ qui est présentée *in extenso* à la fin de ce rapport.

⁵ Trouvez plus d'informations sur chaque thème dans la brochure du Forum, disponible à la page du site : <http://www.fb2013.org/presse/4580075754> Veuillez en prendre vision à la page : <http://issuu.com/atibt/docs/issuu-fr-completo>

⁶ La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

3 LES INTERVIEWS⁷

A la veille du Forum International de Brazzaville, il a été réalisé différentes interviews. Il est recherché ici à créer une synthèse de celles-ci en ayant pour objectif final de mettre en exergue les actions concrètes voire même les solutions préconisées par les dirigeants politiques, les responsables institutionnels, les praticiens ainsi que les experts qui ont été consultés.

La posture de ce travail se veut la plus objective et la plus ouverte possible, même s'il s'agit d'un choix⁸ et même si le rédacteur du présent papier a lui-même fait l'objet d'un entretien.

Les personnes consultées ont été les suivantes :

Nom de l'interviewé	Fonctions ou compétences	Initiales
Henri Djombo	Ministre de l'économie forestière et du développement durable du Congo-Brazzaville	HD
Robert Hunink	Président et Directeur mondial, Produits bois, Olam International	RH
Raymond Mbitikon	Secrétaire Exécutif, COMIFAC	RM
Eva Mueller	Directeur, Economie, politiques et produits forestiers Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	EM
Ralph Ridder	Directeur Général de l'ATIBT	RR
Mamadou Sangaré	Directeur de la SODEFOR	MS
Robert Simpson	Gestionnaire du Programme UE-FAO-FLEGT	RS
Emmanuel Ze Meka	Directeur exécutif, OIBT	EZM
Emmanuel Groutel	Expert Bois & Logistique, Consultant FAO	EG

⁷ Veuillez trouver les interviews dans le site du Forum, à la page :

<http://www.fb2013.org/presse/4580075754>

⁸ Les citations ont été mises entre guillemets et les initiales de l'auteur sont indiquées. Un lien est également ajouté à chacun des entretiens.

3.1 SUR LA SITUATION GENERALE

AFRIQUE

« Les pays de l’Afrique sub-saharienne ont une particularité commune. Leur économie repose quasiment sur l’**agriculture** qui, est elle-même **itinérante**. Cette agriculture se pratique donc au détriment de la forêt. En effet, les populations qui, n’ont pas recours aux **engrais**, recherchent les sols sous forêts considérés comme riches pour leur culture.

Ainsi, de plus en plus les forêts laissent place aux **cultures d’exportation comme le cacao, le café, l’hévéa, le palmier à huile et le coton**, considérées comme seules pourvoyeuses de ressource et ce après la destruction de toute végétation ligneuse. Ces cultures s’étendent même dans les aires protégées face à la disparition des forêts dans le domaine rural.

En outre, la **fragilité** de ces pays sur le plan **politique** avec son corollaire de crise militaire et la non maîtrise de la **démographie** obèrent la mise en place d’une stratégie de protection et d’aménagement des forêts naturelles. En effet, les ressources forestières, non détruites par l’agriculture, sont généralement pillées lors des différentes **crises militaro-politiques** avec comme conséquence l’appauvrissement des ressources ligneuses naturelles dans le domaine rural et même dans les forêts classées compromettant à terme l’approvisionnement des scieries » ([MS](#)).

BASSIN DU CONGO

« Les pays du bassin du Congo ont amorcé depuis les années 2000, une réforme structurelle et profonde de la Gestion forestière. Nous sommes passés en une dizaine d’années des Administrations des Eaux et Forêts à l’Economie Forestière, cela veut tout dire. Nos administrations gèrent aujourd’hui une filière économique importante.

Dans les années 60–70, les exportations de bois portaient exclusivement sur les grumes ; jusqu’à 90% des bois exportés, l’étaient sous formes de rondins pour alimenter les unités de transformation installées à l’extérieur. Le rendement matière était de moins de 20%, l’industrie du bois produisait alors 80% de déchets de bois non valorisés.

Ce commerce des bois, peu performant et externalisé, a contribué pendant longtemps à la délocalisation des emplois et de la valeur ajoutée.

A partir des années 1980 – 1990, la volonté des Gouvernements des pays du bassin du Congo s’est orientée ensuite vers la première et la seconde transformation avec des unités de déroulage, de contreplaqué et des scieries.

Au Congo notamment, des efforts soutenus par une législation forestière adaptée ont conduit les entreprises à implanter de grandes scieries avec des technologies modernes et avancées.

Toutefois, nous reconnaissons que le tissu industriel de la transformation du bois reste encore embryonnaire et que la seconde, la troisième et la quatrième transformation restent encore à développer » ([HD](#)).

« La communauté internationale reconnaît **l'immense valeur des ressources forestières tropicales du bassin du Congo**. Au cours de ces dernières années, un grand nombre d'instruments a été mis en place afin de catalyser l'adoption de pratiques plus durables par les industries forestières dans leur gestion des forêts. Il est essentiel que la filière bois continue à améliorer son *modus operandi* en faveur du développement durable. De cette façon, les populations riveraines des massifs forestiers verront leurs conditions de vie améliorées. **Une forêt bien aménagée devient une importante source d'emplois**. En effet, le secteur forestier représente le deuxième pourvoyeur d'emplois au Gabon et en République centrafricaine après l'administration. Une forêt bien gérée contribue également au développement social, en donnant aux populations locales les moyens d'assurer **éducation, alimentation et santé** » ([EM](#)).

« **La gestion durable des forêts tropicales est en progression régulière dans la région**. Selon le rapport de 2011 de l'OIBT sur la gestion durable des forêts tropicales (GDF Tropicales), **la proportion des forêts sous un régime de gestion durable en Afrique a presque doublé entre 2005 et 2011**, alors que la région forestière soumise à un plan de gestion a presque quadruplé au cours de la même période. Ceci laisse entrevoir la possibilité d'augmenter encore la proportion de forêts gérées de manière durable. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) a joué un rôle important dans la promotion et la coordination des efforts afin de promouvoir la GDF, en particulier par le biais de son plan de convergence. Cependant, l'implication de la communauté internationale, en particulier à travers le Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), est essentielle pour préserver et amplifier ces résultats. Des organisations internationales comme l'OIBT et d'autres acteurs, notamment les ONGs, contribuent également à ces efforts » ([EZM](#)).

« Une valorisation poussée et une exploitation rationnelle des ressources forestières devraient comme le veulent les Etats membres de la COMIFAC, contribuer pleinement à **la lutte contre la pauvreté et au développement économique** des pays d'Afrique Centrale qui possèdent **le deuxième plus grand massif forestier tropical au monde et qui renferme une très grande et riche diversité biologique**. Cette richesse est encore loin d'apporter aux pays les services et les retombées devant satisfaire aux nombreuses attentes des populations et en particulier celles qui dépendent de ces ressources naturelles ; parmi les diverses causes de cette situation, l'on pourra citer **l'insuffisance des capacités humaines, financières et matérielles** pour réaliser de manière convenable les actions contenues prioritaires dans les dix axes stratégiques du plan de convergence » ([RM](#)).

3.2 LES MARCHES

« Outre la **crise économique** qui a touché certains grands importateurs de produits bois tropicaux, particulièrement en Europe, les problèmes rencontrés dans le commerce de produits bois tropicaux sont liés à des **préoccupations liées à l'environnement, à la légalité et au partage des bénéfices**. Le commerce international de bois tropical et les investissements dans les activités forestières sont freinés par l'apparent manque de progrès à satisfaire ces préoccupations. La mise en œuvre de la GDF (Gestion Durable des Forêts) à grande échelle est la meilleure façon d'inverser ce scénario, puisque cela permettra de répondre aux préoccupations d'ordre écologique, social et économique. En pratique, une certification crédible des forêts exploitées sans dommage injustifié à l'environnement est indispensable, ainsi qu'un système crédible d'assurance de la légalité, et des procédures transparentes

afin d'assurer le partage des bénéfices parmi les acteurs. Un bon système de certifications pourrait déjà répondre à certaines de ces préoccupations. Il faut aussi insister sur le fait que **le bois est un produit respectueux de l'environnement** et que la GDF est la seule façon de répondre aux préoccupations en matière de forêts tropicales, en ce qui concerne la préservation de la **biodiversité, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la réduction de la pauvreté, la légalité**, etc. » ([EZM](#))

« En ce qui concerne les valorisations des matières ligneuses : certains pays pour encourager les efforts de transformation plus poussée des bois en vue de la création d'emplois et de l'amélioration des conditions de vie des populations, ont **soit arrêté les exportations des grumes** ou soit, ont procédé à la révision de leurs législations fiscales en ce qui concerne le niveau des taxes à l'exportation des produits transformés; beaucoup de pays ont également pendant la période de la grande crise financière mondiale, pris d'autres mesures pour maintenir en activité les entreprises forestières qui étaient en difficulté ». ([RM](#))

EN AFRIQUE

« L'Afrique sub-saharienne, et en particulier le Bassin du Congo, est à un tournant majeur et sans doute crucial de son histoire : **croissance démographique, étalement des mégalo-pôles, progression du PIB, émergence d'une classe moyenne...** Cela se traduit ou va se traduire par des évolutions en termes de consommation, ou plus exactement de consommation domestique ou interrégionale, de produits forestiers » ([EG](#)).

EN EUROPE ET AUX USA

« **Au cours des 10 dernières années, le marché des bois tropicaux en Europe n'a cessé de baisser tout comme aux États-Unis.** L'une des causes de cette baisse est une diminution de la confiance des consommateurs envers la production responsable des bois tropicaux » ([RR](#)).

« **Il existe aujourd'hui très clairement une demande des consommateurs dans le monde entier pour des produits bois tropicaux légaux.** Le processus FLEGT vise principalement à satisfaire cette demande en améliorant l'approvisionnement en bois légal. **Le processus FLEGT constitue aussi une avancée significative dans la lutte mondiale pour la protection des ressources forestières.** Il marque, en effet, une collaboration sans précédent entre les pays producteurs et les pays consommateurs – dans ce cas l'Union européenne – afin de lutter contre le commerce de bois illégal. En plus de l'Union européenne (UE) prenant des mesures par le biais du processus FLEGT et particulièrement du Règlement Bois de l'UE (RBUE), plusieurs pays à travers le monde dont les États-Unis, l'Australie et le Japon luttent contre le commerce de bois illégal avec le Lacey Act Amendment, l'Illegal Logging Prohibition Bill et la Green Purchasing Law » ([RS](#)).

« La demande du marché mondial pour des produits respectueux tant aux niveaux social qu'environnemental ne montre aucun signe de ralentissement. Au contraire, les crises financières récentes et l'inquiétude croissante quant aux changements climatiques ont accentué encore l'importance d'une économie verte » ([RS](#)).

« Une nouvelle génération d'acteurs est arrivée à la direction des entreprises européennes. Celle-ci ne veut plus s'occuper de débiter du bois. Ces nouveaux acteurs ne veulent pas s'occuper de fret, de douane, de rendement, de retards... ils veulent des solutions et non des problèmes. Ils doivent (et/ou préfèrent) se concentrer sur leurs clients. Un autre fait particulièrement notable est la forte tendance des opérateurs européens à se tourner vers des essences de l'hémisphère Nord, des bois tempérés tels que le pin, le chêne, le hêtre, voire des bois de plantation tels que l'eucalyptus ou encore le peuplier. C'est, en quelque sorte, un mouvement de relocalisation : du local et du durable » ([EG](#)).

EN ASIE

« On assiste d'une part à des demandes en produits légaux et sophistiqués pour l'Europe alors que l'Asie est plutôt à la recherche de matières premières. Après la Chine, l'Inde ou encore le Vietnam, d'autres pays se pressent à la porte de l'Afrique pour venir y chercher des produits peu élaborés. Bangladesh, Pakistan, Philippines, Indonésie font même leur apparition en tant qu'acheteurs. Nous nous éloignons à grands pas du traditionnel flux en silo du Sud vers le Nord pour entrer dans un marché plus complexe et plus multidirectionnel » ([EG](#)).

3.3 DES PISTES ET DES SOLUTIONS

« Entre 2010 et 2011, la FAO, l'OIBT et l'ATIBT ont organisé une série d'ateliers dans quatre pays du bassin du Congo. Mises en œuvre en collaboration avec les **gouvernements locaux**, ces réunions ont abordé les moyens nécessaires pour assurer la pérennité d'une filière bois durable: **une forte volonté politique, une bonne gouvernance, une gestion responsable des forêts et des implications dans des systèmes de certification** » ([EM](#)).

« Les principaux domaines nécessitant un appui continu et renforcé concernent la planification de **l'utilisation des terres, le développement et la mise en œuvre de plans de gestion, la promotion de la bonne gouvernance dans toute la filière forestière**, l'identification et la **mise en œuvre de modèles pour le partage équitable des bénéfices**, et la **promotion de la transformation du bois à valeur ajoutée**» ([EZM](#)).

« Bien qu'il présente encore peu de données concrètes, ce Livre fournit, en quelque sorte, une **base de référence** pour l'évaluation des progrès à réaliser face aux défis auxquels le secteur est confronté » ([EM](#)). « Pour des institutions régionales telles que la COMIFAC, ce **Livre Blanc**⁹ **pourrait catalyser la mise en œuvre des engagements** pris précédemment, notamment ceux du Plan de Convergence » ([EM](#)).

⁹ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

3.4 AMELIORATION DES RENDEMENTS MATIERES

« Au Congo le taux de transformation de bois qui était de 30% en 1990, est passé à 50% en 2009 et d'environ 60 % en 2012 avec des pointes de 85% - 90% pour les grandes sociétés industrielles. **A court terme, les exportations des grumes seront interdites et/ou découragées par une fiscalité appropriée.** Aussi, nous exhortons les industriels à intégrer, dès à présent, cette donne et à réorienter leurs investissements vers cet objectif noble. Nous encourageons les entreprises à implanter des séchoirs, et d'autres unités de moulurage, de récupération ainsi que des menuiseries industrielles. **Les rendements matières doivent être augmentés afin d'améliorer les productivités et de baisser les coûts de production.** C'est seulement à cette condition que nos produits seront concurrentiels sur les marchés africains et internationaux » ([HD](#)).

« Ma vision pour l'avenir est dans la **transformation plus poussée et diversifiée** du bois. Les rendements matières devront alors dépasser les 80 % et la quasi-totalité des déchets devra être récupérée. Le succès de l'émergence économique est dans la transformation sur place de toutes nos matières premières. Au Congo, les usines de déroulage donnent déjà aujourd'hui des rendements matières de 55%, et celles de tranchage, de 70 %. Si les 20 dernières années nous avons consacré notre énergie à l'aménagement forestier et la certification forestière, les 20 prochaines années seront, quant à elles, consacrées, au Congo, à la transformation plus poussée et diversifiée du bois, ce qui est une composante importante du volet économique de la gestion durable des forêts » ([HD](#)).

- ▶ TRANSFORMATION SUR PLACE
- ▶ AMELIORATION DES RENDEMENTS
- ▶ RECUPERATION DES SOUS-PRODUITS

3.5 TRANSFERTS DE TECHNOLOGIES ET PARTENARIATS INDUSTRIELS

« L'avenir de l'industrie du bois est dans la généralisation de la menuiserie industrielle, le développement des usines de récupération, les panneaux de particules, les panneaux agglomérés, les panneaux lattés, les lamellés collés, la production de MDF et de HDF ainsi que de la cellulose et le papier. Au Congo notre vision industrielle dans la filière bois va dans cette direction » ([HD](#)).

« Le **transfert de technologie** nous permettrait de compter sur un **personnel qualifié** capable de gérer des **équipements sophistiqués pour la transformation du bois**. Les entreprises doivent investir dans ces machines afin **d'améliorer leur rendement** ainsi que pour introduire des **produits de qualité** sur les marchés ». ([RH](#))

- ▶ TRANSFERTS DES TECHNOLOGIE
- ▶ QUALIFICATION DU PERSONNEL

3.6 PROMOUVOIR LES ESSENCES SECONDAIRES

« L'offre de produits sera **diversifiée**, non seulement dans les essences nobles, connues des marchés, mais aussi et surtout dans les **essences de promotion** de manière à ce que les exportations ne portent plus que sur les produits finis et semi-finis de qualité internationale tels que : le parquet, la décoration intérieure, les portes et fenêtres, les meubles, les briquettes de chauffage, les maisons écologiques en bois, etc... » ([HD](#)).

« Les entreprises seraient parfois plus disposées à investir dans des équipements à la pointe du progrès si les « **essences moins connues** » pouvaient aussi être lancées avec succès sur le marché. Il est irréaliste de croire que nos entreprises puissent continuer à récolter seulement des espèces primaires dans l'avenir, tout simplement parce que les marchés se sont familiarisés avec ces espèces. C'est simplement insoutenable. La réponse pourrait être : des **partenariats avec les grandes industries du bois d'Europe, des USA ou d'Asie** afin **d'ouvrir des débouchés en matière de recherche et de développement montrant les applications et les possibilités des espèces moins connues**, en sorte que, convaincues de leur valeur, les industries du bassin du Congo sont convaincues et encouragées à faire un effort supplémentaire » ([RH](#)).

- ▶ VALORISATION DES ESSENCES SECONDAIRES, A TRAVERS DES PARTENARIATS
- ▶ RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT SUR LES ESSENCES A PROMOUVOIR

3.7 PLANTATIONS

« Face à cette situation, le recours aux **reboisements des essences forestières** apparaît comme seul moyen à court et moyen terme pour assurer l'approvisionnement des unités de transformation » ([MS](#)).

« ...le **financement** (...) paraît primordial pour la mise en œuvre du projet de reboisement. En la matière, les banques locales, qui sont généralement des banques commerciales, ne sont pas trop portées sur ce genre d'appui financier. Il convient donc de recourir aux financements par des **banques d'investissement**.

- La maîtrise du matériel végétal

En la matière, la mise en place de **matériel végétal amélioré** avec un fort pouvoir de croissance est indispensable.

- La maîtrise de la sylviculture

Il convient de mettre l'accent sur les essences pour lesquelles la sylviculture est connue. En ma matière, les **instituts de recherche** ont mené des études dont les résultats sont disponibles.

- La transformation du bois

Le projet de reboisement devra-t-il intégrer le volet transformation». ([MS](#))

« Le développement de ces nouvelles industries est lié au développement des **plantations forestières à croissance rapide**. La raréfaction des essences de bois nobles des forêts naturelles, d'une part et d'autres part, par l'augmentation de la demande de bois et des produits dérivés dans les 20 années à venir nécessitent une anticipation bien planifiée de notre part.

Nous devons donc reboiser à grandes échelle pour satisfaire ces besoins.

Avec le Programme National de Reboisement que le Président de la République a lancé en 2011 nous allons réaliser 1.000.000 ha de plantations forestières sur de larges surfaces de savanes ou de terres dégradées » ([HD](#))

- ▶ PLANTATIONS A GRANDE ECHELLE D'ESSENCES A CROISSANCE RAPIDE
- ▶ RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT SUR LES ESSENCES DE PLANTATION
- ▶ FINANCEMENT SPECIFIQUE DES PLANTATIONS PAR DES BANQUES OU DES FONDS D'INVESTISSEMENT

3.8 FONCIER (DES PLANTATIONS)

« La première condition est la **garantie de la propriété du sol** compte tenu du fait que la révolution moyenne d'une essence en plantation est de l'ordre de 25 ans. Or la rentabilité de l'investissement ne peut intervenir que sur deux à trois cycles de plantation. Il importe donc de bien étudier l'environnement foncier et de veiller à son adaptation au projet afin de rentabiliser aux mieux les moyens financiers consacrés aux opérations.

Face à cette réalité, il convient d'avoir la garantie de la propriété du sol sur une durée d'au moins 50 ans et ce par le biais d'un bail emphytéotique» ([MS](#)).

- ▶ FONCIER DES PLANTATIONS DOIT GARANTIR LA JOUISSANCE DU SOL PENDANT 50 ANS

3.9 UNE FISCALITE INCITATIVE

« Investir dans les équipements de transformation du bois est extrêmement coûteux. Afin de stimuler les entreprises à le faire, **des incitations fiscales sont indispensables**. Il y a toute une série d'options fiscales qui existe. **L'exonération de TVA pour les ventes locales est un exemple**. Ces incitations pourraient également **décourager les activités du secteur informel** et aider à créer de règles du jeu équitables, ce dont notre industrie a davantage besoin » ([RH](#)).

- ▶ LUTTE CONTRE LE COMMERCE INFORMEL A TRAVERS UNE FISCALITE INCITATIVE

3.10 LA FORMATION

« Malheureusement, très peu de pays forestiers d'Afrique possèdent un système de **centres de formation professionnelle**. On pourrait penser à des **écoles spécialisées dans l'enseignement de la menuiserie, de l'affûtage, de la maintenance des outils de scierie, mais aussi à des centres qui forment des électromécaniciens ou des conducteurs d'engins lourds** (débardeurs, bull, etc.)(...) Des enseignants retraités de l'Europe pourraient être intéressés à former les étudiants de ces écoles. Afin de convertir ces centres en succès, il est crucial que les entreprises forestières fournissent des possibilités de stages aux étudiants ; on pourrait également saisir cette occasion pour envoyer notre main-d'œuvre pour la **formation continue** »([RH](#)).

- ▶ CREER DES CENTRES DE FORMATION EN AFRIQUE
- ▶ PROUMOUVOIR LA FORMATION CONTINUE

3.11 IDENTIFIER LES NOUVEAUX PRODUITS

« Les produits fabriqués en Afrique sont déjà connus sur les marchés d'Europe, d'Amérique et d'Asie. Je voudrais mentionner le **decking, les bois lamellés collés aboutés, les composants de revêtement de sol, les placages déroulés et le contreplaqué**. Cependant, des possibilités de **placage tranché** existent et, dans le futur proche, on pourrait voir apparaître des **ventes de maisons en bois sur les marchés inter-africains** ». ([RH](#)).

- ▶ RENFORCER LA PROMOTION SUR LES PRODUITS TRAVAILLE
- ▶ CREER UN LABEL SUR LA MAISON BOIS DESTINEE AU MARCHE INTER-AFRICAIN

3.12 LOGISTIQUE ET FACILITATION DES ECHANGES

« Afin de pouvoir faire concurrence aux producteurs d'Asie ou d'Amérique Latine, des **infrastructures routières, ferroviaires et portuaires fonctionnelles sont cruciales**. Puis, un **traitement beaucoup plus simple, plus efficace et plus rapide de diverses formalités d'export** aiderait considérablement l'industrie » ([RH](#)).

- ▶ FAIRE UN ETAT DES LIEUX DES FREINS LOGISTIQUES ET ADMINISTRATIFS

3.13 UN NOUVEAU CHALLENGE DE COMMUNICATION

« Je suis convaincu que les **efforts de communication** sont un facteur critique pour regagner cette confiance » ([RR](#)).

« Une vraie coopération entre les concurrents producteurs, ce que l'on appelle de la « **coopétition** » (une saine compétition incluant une dose de coopération), à savoir la défense des produits, l'influence dans les commissions de normalisation, le marketing, le lancement de produits en commun... » ([EG](#)).

- ▶ LANCER UN TRAVAIL DE PROMOTION EN COMMUN
- ▶ NORMALISER EN COMMUN

3.14 NORMALISATION ET CONTROLES

« Des solutions africaines en Afrique... Normalisation et contrôle au départ des pays de production » ([EG](#)).

- ▶ CREER UN LABORATOIRE DE CONTROLE (COLLAGES, ASSEMBLAGES) DANS LA SOUS-REGION

3.15 CERTIFICATION

« Il faut apprendre à **mieux commercialiser nos bois tropicaux légaux et certifiés** sur des marchés clés comme le marché européen. A cet effet, nos membres producteurs de bois doivent se prêter à des **contrôles de légalité** menés par des organismes de certification privés » ([RR](#)).

« Evidemment, nous avons aussi besoin de continuer à soutenir les producteurs de bois qui ne remplissent pas encore les conditions pour devenir des membres ATIBT, en les **encourageant à respecter les normes de gestion** qui assurent la confiance des consommateurs » ([RR](#)).

- ▶ ADOPTER UNE DEMARCHE MARKETING COMMUNE AFIN DE PROMOUVOIR LES BOIS CERTIFIES
- ▶ INCITER LES PRODUCTEURS NON CERTIFIES A LE DEVENIR

3.16 CREATION DE VALEUR PARTAGEE

« Une bonne gestion des forêts peut influencer positivement **la vie des populations locales** tout en respectant l'environnement » ([RR](#)).

L'accent doit aussi être mis sur les **entreprises forestières communautaires** pour réduire la pauvreté dans les régions rurales, par le biais de mécanismes appropriés d'autonomisation des communautés. Ces efforts consolideront la base des ressources forestières, renforceront l'économie forestière, et assureront un **partage équitable des bénéfices** » ([EZM](#)).

« Concernant la **valorisation des produits forestiers non ligneux** : la sous-région a enregistré de grandes avancées pour non seulement **améliorer de façon significative les connaissances des produits forestiers non ligneux** mais également, de grands efforts sont accomplis pour ce qui concerne l'importance accordée aux produits forestiers non ligneux dans les questions de **sécurité alimentaire et d'amélioration des revenus des populations** ; on assiste déjà à un début d'organisation des systèmes de cueillette et de commercialisation de ces produits. L'autre avancée dans ce domaine est le progrès qui est fait dans la **domestication de certaines espèces végétales ou fauniques, ce qui devrait garantir la pérennité de ces ressources naturelles** » ([RM](#))

- ▶ LA RECHERCHE DOIT ETRE ENCOURAGEE
- ▶ INNOVATION EN MATIERE DE CREATION DE VALEUR PARTAGEE

3.17 LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

« A mon avis un des partenaires clés pour y arriver est l'ATIBT avec son approche pragmatique actuelle qui inclut toutes les parties prenantes à savoir les Gouvernements, les entreprises et la société civile » ([HD](#)).

« Aussi, le Congo encourage les pays voisins à signer et à ratifier la convention ATIBT, afin de mandater l'ATIBT à jouer son rôle clé dans la pérennisation de la filière bois et de contribuer à la conservation des écosystèmes forestiers pour éradiquer la pauvreté, par la création d'emplois durables et le développement de l'arrière-pays » ([HD](#)).

« Selon la FAO, la tendance à la perte nette de forêts dans le bassin du Congo entre 2000 et 2010 a diminué considérablement par rapport à celle enregistrée dans le bassin amazonien et en Asie du Sud-Est. Néanmoins cette tendance africaine pourrait changer dans les années à venir. En effet, avec l'arrivée des agro-industries, assurer des marchés pour les produits bois légaux et certifiés n'a jamais été aussi crucial et ce, afin d'éviter une conversion des forêts tropicales naturelles en terres agricoles. Par conséquent, **nous invitons tout donateur** ayant un intérêt dans les forêts tropicales à nous rejoindre dans la création d'un avenir durable pour les forêts tropicales naturelles » ([RR](#)).

« Nos Etats ont, depuis quelques années, amorcé des reformes structurelles et sollicitent à cet égard un soutien de la communauté internationale. Le gouvernement du Congo, quant à lui, souhaite un développement de la coopération et du partenariat suivant les axes suivants :

- L'appui des bailleurs de fonds pour renforcer notre capacité de contrôle dans les chantiers forestiers, ports et voies de communication ;
- L'harmonisation des standards OLB/TLTV/FSC/etc. avec la grille de légalité APV-FLEGT, qui sera ensuite reconnue par le gouvernement du Congo comme « équivalent FLEGT » avec l'aval de l'Union Européenne. Cette reconnaissance facilitera l'export de bois légaux vers l'UE sous le régime RBUE, en attendant la délivrance effective des autorisations FLEGT ;
- La mise à disposition des conditions cadres nécessaires pour attirer les investisseurs dans la transformation plus poussée et diversifiée et dans la réalisation des plantations forestières industrielles ;
- Le renforcement des stratégies et actions qui permettront de lever les obstacles au commerce régional et interafricain ;
- L'accompagnement de l'Etat dans son rôle d'appui pour le marketing des produits bois sur les marchés sensibles comme l'Europe» ([HD](#)).

► L'ATIBT COMME PARTENAIRE CLEF

► MOBILISER LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET LES DONATEURS

3.18 DES VISIONS

« J'espère que le forum attirera des acteurs clés intéressés par la promotion de l'économie du bois en Afrique. L'OIBT entamera des discussions avec les parties qui le souhaitent afin de s'assurer que les résultats du forum engendreront bien une sensibilisation et des actions décisives pour dynamiser l'économie bois de la région. **Nous veillerons également à ce que les conclusions du forum soient mises en évidence lors de la 49ème session de l'OIBT qui devrait se tenir le mois prochain à Libreville** » ([EZM](#))

« ... que l'exploitation des ressources forestières contribue au développement des pays et surtout à la création des emplois et l'amélioration des conditions de vie des populations » ([RM](#)).

« Le fait de **créer des emplois** par l'utilisation de la **main d'œuvre locale** à la réalisation des reboisements et par la **transformation locale** de la matière première contribue à **l'amélioration du bien-être de la population** » ([MS](#)).

« **Son Excellence Henri Djombo**, Ministre de l'économie forestière et du développement durable de la République du Congo, **est bien conscient de ces défis**. Il est en train de créer des écoles de formation dans son pays et un premier centre de ce genre pourrait bientôt voir le jour à Kabo » ([RH](#)).

« Nous avons besoin d'un **symbole fort en matière de gouvernance**. Ce serait magnifique qu'un pays de la sous-région puisse être le fer de lance de cette défense du développement durable de la filière bois » ([EG](#)).

« La [Déclaration de Brazzaville](#)¹⁰ sera un document novateur visant à établir la « **règle d'or** » de l'exploitation et la transformation des bois tropicaux. Ensemble nous pourrons faire du bassin du Congo le précurseur de l'avenir que nous souhaitons à notre industrie du bois, c'est-à-dire **une industrie socialement responsable et écologiquement durable** » ([RR](#)).

« **Améliorer la gouvernance** aujourd'hui est aussi **la promesse de préserver les ressources forestières vitales afin que les générations futures puissent continuer à récolter les fruits de ces ressources et à profiter des opportunités qu'elles représentent**, pour leurs vies et leurs moyens de subsistance dans les années à venir » ([RS](#)).

« **Une meilleure gouvernance attire les investissements ; davantage d'investissements dans le secteur bois accroissent la valeur économique de ce secteur ; l'augmentation de la valeur ajoutée augmente les besoins en main d'œuvre et donc les possibilités d'emploi, ce qui permettra aux populations locales d'avoir accès à un avenir plus vert et plus lumineux** ». ([EM](#))

« **Le Congo veut être le pays modèle non seulement dans les bonnes pratiques forestières, et le respect de la légalité, mais aussi dans la transformation afin de créer plus de valeur ajoutée dans ce pays**. La volonté affirmée du Président Denis SASSOU NGUESSO est de transformer toute la production grumière sur place. Nous avons ainsi décidé d'y arriver pas à pas et par étapes, car il faut intégrer à la volonté politique une logique technique et économique » ([HD](#)).

¹⁰ La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

4 LE FORUM

Faisant suite à ce travail préparatoire, le Forum s'est tenu les 21 et 22 Octobre 2013, à Brazzaville, au centre de conférence du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République du Congo.

Le **Prince de Galles**, qui se préoccupe depuis longtemps du changement climatique et de la perte de forêts tropicales, a également envoyé un message au Forum concernant le rôle que joue le bassin du Congo dans la santé et le bien-être de notre planète, rappelant aux participants que notre avenir dépend résolument de la préservation des forêts tropicales. Le Prince de Galles a ajouté dans son message qu'il semblait difficile de pouvoir imaginer des questions plus urgentes que celles présentées par le Livre Blanc¹¹ sur la transformation du bois présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et l'ATIBT, et que l'on se devait d'adopter les efforts concrets qui y sont recommandés, et ce, dans les meilleurs délais.

¹¹ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

5 LE LIVRE BLANC, NOUVELLE MAGNA CARTA

Lors de l'ouverture à Brazzaville du Forum International sur le développement durable de l'industrie du bois dans le bassin du Congo, **Ralph Ridder**, Directeur Général de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) a déclaré que « *Pour la première fois, la filière des bois issus des forêts tropicales du bassin du Congo est dotée d'un Livre Blanc, une sorte de **Magna Carta** qui représente le document stratégique pour le développement durable des forêts en présentant les responsabilités de l'industrie du bois et des gouvernements* ». ¹²

Pour la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), ce Livre Blanc pourrait accélérer la mise en œuvre d'engagements antérieurs, notamment du Plan de Convergence. Pour le secteur privé, il pourrait servir de base de référence pour passer en revue les progrès qui doivent encore être réalisés notamment en termes de «durabilité».

C'est en guise d'introduction au Forum que le Livre Blanc intitulé «[Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo](#)» ¹³ a été lancé par Messieurs **Alain Marius Ngoya Kessy** MEFDD, **Martin Tadoum** COMIFAC et **Ralph Ridder** ATIBT. Il a ensuite été fait place aux présentations des différents intervenants.

Les quatre axes stratégiques pour développer la transformation du bois dans le bassin du Congo sont les suivants :

1) VOLONTE POLITIQUE ET AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

- Reconnaître, au niveau des décideurs politiques, l'importance de la filière bois dans le développement du pays
- Renforcer la concertation entre les différents secteurs et institutions étatiques concernés
- Donner confiance aux entreprises en l'avenir du pays, l'administration et la justice
- Formuler une stratégie régionale, voire continentale
- Faciliter le développement des activités de sous-traitance
- Instaurer un régime fiscal ciblé et incitatif

2) ACCES FACILITE AUX MOYENS DE PRODUCTION

- Garantir l'accès à une matière première durable et légale
- Faciliter l'accès aux financements
- Renforcer la formation
- Développer les infrastructures et les services
- Établir des entrepôts pour le stockage du bois

¹² Issu du communiqué de presse du Forum : <http://www.fb2013.org/communique-de-presse-brazza/4580261932>

¹³ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

3) STRUCTURATION DES MARCHES

- Développer davantage les marchés interafricains
- Développer une offre correspondant au pouvoir d'achat
- Mettre en place une politique étatique de promotion du bois
- Créer une image positive pour la « maison bois »
- Tirer parti de la différenciation des marchés au niveau continental

4) STRUCTURATION DE LA FILIERE

- Sensibiliser les différents acteurs à la complémentarité de leurs activités
- Établir des normes pour la standardisation de l'offre
- Développer la fabrication en série, standardisée et de qualité
- Créer des clusters
- Encourager l'interprofession
- Promouvoir l'entrepreneuriat

6 LES PRESENTATIONS¹⁴

Nous synthétisons dans cette partie les axes principaux qui ont été définis lors des présentations par les différents intervenants. Par cession, il est repris le nom du modérateur, des orateurs et des panelistes.

6.1 LE PLAN D'ACTION FLEGT ET LES CERTIFICATIONS FORESTIERES

Modérateur Honoré Tabouna, ECCAS

[Marc Vandenhoute](#) du Programme UE/FAO/FLEGT a mis en exergue la nécessité d'améliorer la gouvernance en utilisant le levier du marché par :

- Un soutien accru au secteur privé en fonction de la demande
- Une approche réaliste qui tient compte des acquis
- Une application croissante du RBUE par un renforcement de l'APV

- ▶ LA CLE : L'ENGAGEMENT POLITIQUE
- ▶ UTILISER LE MARCHE POUR PROMOUVOIR LA LEGALITE

[Anand Punja](#) TTF a traité spécifiquement du RBUE observé depuis le marché anglais. Il a souligné le sérieux et l'engagement dans cette démarche des opérateurs Britanniques. M. Punja a aussi expliqué l'appui donné à ses membres par la Timber Trade Federation, UK.

- ▶ ATTENTE DU MARCHE EN BOIS LEGAUX

[Germain Yene](#) ETTF/ECCAS a souligné les contraintes à la mise en conformité avec les exigences du SVL, et ce, pas seulement d'un point de vue technique mais aussi du fait :

- d'insuffisances d'appropriation/information (textes/exigences)
- d'insuffisances du management des PME
- d'insuffisance dans la gouvernance
- de faiblesse de la surface financière

¹⁴ Pour l'ensemble des présentations, voir le site du forum à la page :

<http://www.fb2013.org/presentations-i-journee/4580470937>

Il s'agit selon Germain Yene de responsabilités partagées entre parties prenantes.

- ▶ INTEGRER LA SOUS-FILIERE MENUISERIE-EBENISTERIE DANS LE PROCESSUS APV
- ▶ AMELIORER LES POSSIBILITES D'ACCES A LA MATIERE PREMIERE LEGALE (MARCHE INTERIEUR VIABLE...)
- ▶ OUVRIR PROGRESSIVEMENT LES MARCHES PUBLICS DU MOBILIER AUX PRODUITS LOCAUX EN EXIGEANT L'UTILISATION DE BOIS LEGAUX
- ▶ APPUYER LA FORMATION DE TECHNICIENS POUR LA SOUS-FILIERE

6.2 FOCUS SUR LES ECHANGES LIES AU FLEGT

Comme il l'a été rappelé plus haut dans ce papier, le Forum avait également dans ses missions de traiter du plan d'action FLEGT ainsi que des certifications forestières. Par conséquent, un focus sur l'aspect spécifique du FLEGT semble alors tomber sous le sens, compte-tenu de la contribution essentielle des APV FLEGT dans le schéma global et en particulier en ce qui concerne :

- la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce associé,
- l'amélioration de la gouvernance forestière et l'application des réglementations forestières,
- et à travers les efforts importants, déjà accomplis, de plusieurs pays du bassin du Congo dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts.

A ce propos, le ministre Henri Djombo avait, au préalable, appelé à un développement de la coopération et du partenariat concernant différents axes dont notamment l'harmonisation des standards OLB/TLTV/FSC/etc. avec la grille de légalité APV-FLEGT, afin qu'elle soit ensuite reconnue par le gouvernement du Congo comme «équivalent FLEGT » et ce, avec l'aval de l'Union Européenne. Cette reconnaissance étant validée comme une façon de faciliter l'export de bois légaux vers l'UE sous le régime RBUE, en attendant la délivrance effective des autorisations FLEGT.

Se plaçant du point de vue des marchés Robert Simpson, Gestionnaire du Programme UE-FAO-FLEGT, avait quant à lui affirmé lors de ces mêmes interviews préparatoires qu'il existait très clairement une demande des consommateurs dans le monde entier pour des produits bois tropicaux légaux et que le processus FLEGT était justement mis en place afin de satisfaire une telle demande en améliorant l'approvisionnement en bois légal.

Compte-tenu de l'importance du sujet et afin de pouvoir partager avec le plus grand nombre les échanges qui se sont également tenus lors de la réunion (side event¹⁵ du même jour), il nous a semblé crucial de rapporter, dans ce document de synthèse, certaines questions qui n'ont pas ou peu été abordées lors de cette session consacrée au FLEGT et aux certifications privées. Pour ce faire, nous avons collecté les positions de divers acteurs de la filière : représentants du privé (PRIV) et des

¹⁵ Plus d'informations sur les side events à la page du site du Forum:

<http://www.fb2013.org/side-events-fr/4579434629>

institutions (INST). Ce jeu de questions/ réponses ne cite pas spécifiquement les auteurs mais cherche à couvrir le spectre des tendances et opinions qui se sont alors exprimées.

1) Quelle est la perception que les acteurs en présence peuvent avoir du FLEGT ?

INST : « Tout d'abord, il semble indispensable de mettre en cohérence les déclarations et les actes, en particulier lorsqu'il s'agit d'accords négociés. La tâche à accomplir reste immense et certains pourraient se sentir découragés. Mais, que ce soient pour des raisons justifiées ou pour d'autres qui le seraient moins, ce serait une erreur de remettre en cause ces accords ».

INST : « Il s'agit bien ici d'agir et d'appliquer, même si cela peut être discuté sur la façon de mener cette action. Ainsi, le timing est peut-être à adapter. En outre, on peut encore signaler que la progressivité aurait pu être de mise. « Dura lex sed lex » comme l'indique la locution latine : « la loi est dure mais c'est la loi ». En l'occurrence nous parlons bien de lois fixées par les pays eux-mêmes. Adapter oui, remettre en cause, non ».

INST « Clairement nous avons à faire à une question de volonté politique, voire d'engagement politique. C'est une question de gouvernance dans toute l'acception du terme ».

INST « Parallèlement à ce message politique de tout premier ordre, toutes les parties prenantes, tous les groupes d'acteurs doivent unir et mobiliser leurs forces. Des différends peuvent à nouveau naître. Il faut les intégrer, sans tabou. Tous les moyens, via les canaux formalisés ou non, sont à mobiliser. Ce ne seront alors que des ajustements techniques qui seront à traiter ».

PRIV « Il est évident pour l'ensemble des parties prenantes que la mise en œuvre des APV rencontre de nombreuses difficultés qui ralentissent la mise en place de celle-ci. Il semble ainsi que ces parties prenantes se sentent parfois désœuvrées face à leurs problèmes d'(il)légalité. De notre point de vue, nombre de ces difficultés peuvent être résolues avec un dialogue de confiance avec les gouvernements APV et les entreprises.

INST « Certains acteurs, parfois de ceux qui ont mené les négociations ou encore de ceux qui détiennent les clés du bon fonctionnement, font montre de scepticisme. Il est, à tout le moins paradoxal que les metteurs en œuvre soient aussi, dans quelques cas, sinon des freins du moins des forces démobilisatrices ».

INST « Les expressions « complexité » ou « trop complexe » sont parfois invoquées. Ces grilles sont toutefois le fruit de négociations entre les différentes parties. Il faut bien prendre en considération que les grilles de légalité sont simplement le reflet des cadres réglementaires nationaux. Enfin, il est à noter qu'il est démontré par certains organismes de certification privés que lesdites grilles sont bien applicables puisqu'elles leur servent lors des audits ».

INST « L'aspect coût est aussi mis en exergue. Est-ce vraiment le cas ? Il y a bien sûr un coût mais qui est supportable et surtout qui devrait être plus que largement amorti par l'accroissement potentiel des recettes fiscales. Il est aussi important de souligner que certaines aides budgétaires dédiées à cet effet au secteur forestier n'ont même pas été mobilisées ».

Enfin, la lenteur. Il est sans doute vain de croire que tout allait être réglé en deux ans. Ce n'est certainement pas le cas. Nous nous situons, tous ensemble, dans un processus de longue haleine qui utilise ou peut utiliser des leviers qui se combinent avec les forces du marché. Nous constatons deux choses : que toutes les tentatives du passé n'ont pas eu l'effet escompté et que les certifications privées, malgré leurs qualités certaines, sont limitées en termes de couverture géographique et de capacité d'éradication des racines mêmes des dysfonctionnements ».

PRIV « L'adaptation des standards de certification privés aux grilles de vérification de la légalité des APV devrait permettre de démontrer l'applicabilité de ces grilles et donc de contrer les prôneurs de la complexité du processus FLEGT. Néanmoins, une souplesse quant à l'analyse des réponses aux vérificateurs des grilles APV devrait être proposée afin de faciliter la mise en œuvre de ces grilles. Cette souplesse se rencontre d'ailleurs dans les standards privés par l'intermédiaire des demandes d'actions correctives (DAC) ».

INST « Il faut en appeler à la volonté politique reflétée dans les actes. Il faudrait, à titre d'exemple, que les Cellules de Légalité soient dotées de vrais moyens de fonctionnement. Certaines de ces entités n'ont tout simplement pas les moyens de locomotion indispensables à l'accomplissement de leurs missions.

Une feuille de route rigoureuse, des échanges francs (même dans les désaccords), un vrai plan de travail fonctionnant suivant des jalons : en somme il s'agit d'un management de projet dont les étapes sont clairement identifiées et validées ».

- ▶ LES DIFFICULTES SONT REELLES ET UN RETARD A PREVOIR.
- ▶ LE FLEGT DOIT S'IMPOSER.
- ▶ LES GRILLES SERVANT DANS LES AUDITS PRIVEES PEUVENT SERVIR DE BASE.
- ▶ UNE MOBILISATION DE TOUTES LES FORCES EST INDISPENSABLE.
- ▶ DE VRAIS MOYENS DOIVENT ETRE DONNES PAR LES ETATS EUX-MEMES AUX STRUCTURES CHARGEES DE LA MISE EN PLACE DES APV.
- ▶ LES ETATS DOIVENT ANALYSER LA COMPATIBILITES DES CERTIFICATIONS PRIVEES ET VALIDER CELLES QUI CORRESPONDENT AUX EXIGENCES DES APV.

2) Quelles sont les actions à entreprendre pour une reconnaissance des certifications privées par les APV, par les organismes de certification d'une part et par les Etats d'autre part ?

Organismes de certification :

INST « Il serait souhaitable d'accélérer la reconnaissance de leurs standards et de leurs modes opératoire afin que leurs clients (qui ont déjà largement investi) aient un vrai avantage comparatif en termes d'allègement des contrôles. D'ailleurs, Il semble curieux que ces organismes n'aillent pas plus vite dans ce sens. Il faut aussi promouvoir les labels auprès des autorités compétentes et des metteurs en marchés pour faire en sorte que ces bois soient considérés comme à très faible risque dans le cadre du RBUE. Il y a un très important travail de communication sur ce sujet au niveau l'UE. Ceci devrait être une priorité ».

PRIV « Les organismes de certifications ainsi que le FSC et le PEFC doivent (1) adapter leurs standards aux principes, critères et indicateurs des grilles de vérification de la légalité des APV et (2) solutionner la problématique des demandes d'actions correctives (DAC) pour les indicateurs et vérificateurs situés dans leurs standards et dans la grille de vérification de la légalité des APV. C'est un travail rapide qui aurait dû être réalisé depuis longtemps ».

Etats :

PRIV « Les Etats quant à eux, une fois les demandes de reconnaissance des certifications privées reçues, ont pour mission d'analyser la compatibilité de celles-ci et de retenir quels sont les systèmes compatibles et ceux qui ne le sont pas. Un document législatif portant sur ce sujet devrait être l'objectif final.

- ▶ ADAPTER LES STANDARDS DES CERTIFICATIONS PRIVEES AUX GRILLES DE VERIFICATION DE LA LEGALITE DES APV.

3) Que peuvent apporter les entreprises dont le système de traçabilité est certifié dans le cadre de la mise en place d'un système national de traçabilité (SNT) ?

PRIV « Il est important de s'appuyer sur des systèmes existants et fonctionnels pour faciliter l'utilisation du SNT par les parties prenantes. Ainsi, les entreprises qui possèdent un système de traçabilité audité peuvent servir de « fondations » dans la construction de ce SNT ».

INST « Beaucoup ! Des approches déconnectées des entreprises ont été menées de façons infructueuses ou encore contreproductives. Il faut en revenir au réalisme et au pragmatisme. Les entreprises doivent s'impliquer dans les négociations, même si parfois, tout cela peut leur sembler absurde ou rébarbatif. Il est possible de construire sur l'existant et de développer des ponts avec les systèmes privés. Il y a une expérience énorme au sein du privé. Pour cela les opérateurs privés doivent eux-mêmes être convaincus de l'intérêt de partager leurs expériences et de mener ce projet à bien de façon unie ».

- ▶ LA COLLABORATION PRIVE/PUBLIC EST PRIMORDIALE. LES ENTREPRISES QUI ONT DES SYSTEMES DE TRACABILITE EN PLACE PEUVENT SERVIR DE MODELE AU NIVEAU NATIONAL.

4) Dans quelle mesure les systèmes de certification privés peuvent-ils accélérer la mise en œuvre des APV ?

INST « Ces systèmes démontrent simplement que c'est possible à l'échelle d'une entreprise. Les entreprises FSC ont atteint un niveau de gestion remarquable. Ce sont des modèles, que l'on doit considérer comme des 'expériences pilotes' sur lesquelles il faudrait pouvoir s'appuyer pour pouvoir travailler à l'échelle nationale ».

PRIV « Si des systèmes de certification privés sont reconnus « compatibles » avec les APV, cela amorcera le lancement de « certificats de légalité FLEGT ». Nous pourrions dès lors espérer que fortes de ce lancement, les parties prenantes poursuivront leurs efforts vers une mise en œuvre effective, rapide et crédible des APV pour tout le secteur forestier national des pays concernés.

Par exemple, au Cameroun, environ 70% des surfaces forestières dédiées à l'exploitation forestières sont couvertes ou seront très prochainement couvertes par des systèmes de certification privés de légalité ou de gestion durable. Ainsi si ces systèmes sont reconnus « compatibles » avec l'APV camerounais, cela permettra la délivrance de certificats de légalité FLEGT pour 70% des surfaces. Des efforts devront alors être menés auprès des 30% restants afin d'assurer un travail respectueux des lois (en accord avec la grille de vérification de la légalité) par les entreprises travaillant sur ces 30%.

En parallèle, le développement d'un SNT s'appuyant sur les systèmes de traçabilité audités d'entreprises devrait avancer rapidement.

La mise en œuvre du SNT et les certificats de légalité FLEGT assureront l'émission des autorisations FLEGT ».

5) Quelles actions concrètes mettre en place pour assurer la mise en œuvre prochaine des APV ?

PRIV « Développer de façon plus importante un dialogue de confiance entre les parties prenantes européennes et africaines.

Assurer l'appui des organismes internationaux vis à vis de problématiques qui auront une influence directe sur les APV et leur mise en œuvre effective ; problématiques telles que la mise en place de salaires assurant un pouvoir d'achat correct pour les représentants des administrations, la création d'un business plan sur les coûts liés à la mise en œuvre des APV et sur le développement de garanties de couverture de ces derniers sur plusieurs années, etc. ».

INST « Nous sommes tous sur le même bateau. Malgré les menaces qui grondent et malgré les doutes, il faut s'exprimer entre partenaires (UE et Etats). Si nous mettons les cartes sur la table et si notre volonté se retrouve relayée par des actions communes concrètes, nous aurons l'immense satisfaction d'avoir mené un bel et grand projet ».

En résumé, il s'agit d'un projet complexe qui, comme toute grande réalisation, risque de connaître des retards. Afin de mettre en place ce projet ambitieux, certaines conditions sont à réunir :

- Une mise en cohérence entre les actes et les engagements par les Etats,
- L'implication réelle, sincère et engagée des Etats eux-mêmes, en termes de moyens et de gouvernance,
- Une collaboration active indispensable public/privé, Afrique/Europe,
- Des points de divergences qui doivent être mis clairement sur la table,
- L'adaptation des systèmes de certification privés aux grilles de vérification de la légalité de l'APV afin de répondre aux exigences des APV et ainsi faciliter la reconnaissance de ces systèmes par les Etats

C'est un appel, une mobilisation qui est lancée à travers ces échanges.

Guillaume Lescuyer CIFOR a mené sa réflexion sur les options techniques et politiques afin de légaliser et promouvoir le sciage artisanal individuel dans le Bassin du Congo. Il a été proposé ce qui suit :

- Amélioration de l'accès à l'information sur les prix, les produits, les espèces, les clients
 - Supports de communication standards: journaux, radios
 - Supports de communication novateurs: service par téléphone portable
- Formations techniques sur l'abattage, les normes, les associations etc.
- Accès au crédit bancaire pour limiter le risque de dépendance vis-à-vis de patrons
- Suivi officiel des marchés urbains et des exportations sous-régionales ; intégration dans les statistiques de production
- Promotion d'un marché domestique du bois légal, s'appuyant en premier lieu sur la demande émanant des marchés publics
- Reconnaissance de la propriété coutumière des arbres dans le domaine rural
- Plus grand contrôle des agents de l'Etat et des sanctions effectives en cas de malversation
- Test de la création de commissions décentralisées d'octroi et de contrôle des petits permis:
 - Composées de différentes administrations déconcentrées (Eaux & Forêts, sous-préfecture, mairie, gendarmerie, police,...)
 - Système de bonus en lien avec le nombre de permis sollicités par an
 - Audit indépendant annuel (lié à l'audit APV?)

► ACCES AUX PRIX DU MARCHE LOCAL

► EXIGENCE DE LEGALITE POUR LES MARCHES PUBLICS

6.3 TABLE RONDE 1

Modérateur: Honoré Tabouna, ECCAS, accompagné de Joachim Kondi MEFDD, Martial Fouty UNIBOIS, Richelieu Zue Obame, Brainforest, Bérénice Castadot ATIBT

Sheam Satkuru-Granzella MTC a présenté la forêt et l'industrie forestière Malaisienne ainsi que système de certification mis en place en Malaisie. Ensuite elle a poursuivi avec les démarches entreprises afin de répondre aux exigences européennes dans le cadre du RBUE. Les APV devraient être conclus d'ici la fin de l'année 2013.

► OBSERVER CE QUI A ETE MIS EN PLACE EN MALAISIE

Marine Leblanc ATIBT a traité des risques et opportunités de mettre en place des doubles certifications. Par exemple : OLB/FSC ; PEFC FM/PEFC Coc ; ISO/CTBA (qualité produit), etc. Afin de mettre éventuellement cela en place il a été envisagé de préparer de la sorte l'arrivée de ces certificats :

- Auprès de la clientèle
 - Par une communication et une promotion de la part des états et des ONG locales
 - Un engagement de la sous-région et des partenaires afin qu'ils défendent l'initiative
 - La tenue des délais dans le développement d'un système national
 - Un marketing stratégique sur les marchés porteurs
 - Un message adapté en fonction des acteurs ciblés
 - Un marketing produit « made in Africa »
- ▶ DEVELOPPER UNE CERTIFICATION LOCALE
 - ▶ DEVELOPPER UN MARKETING « MADE IN AFRICA »

6.4 TABLE RONDE 2

Modérateur: Hans Schipulle, GIZ, accompagné de Rémi Sournia PEFC, Kim Carstensen FSC, Ralph Ridder ATIBT, Grégoire Nkeoua MEFDD Stéphane Sourdin DUE Brazzaville & Donatien Nzala DGEF

6.5 LA TRANSFORMATION PLUS PUSSEE DES BOIS

Modérateur: Alain Marius Ngoya Kessy, MEFDD, accompagné d'Olman Serrano, FAO et Emmanuel Ze Meka, ITTO

[Loïc Douaud](#), Pallisco a consacré sa présentation à la Transformation Plus Poussée des Bois (TPPB) et aux politiques, stratégies et fiscalités incitatives à mettre en place dans le bassin du Congo et plus particulièrement au Cameroun. Il a souligné un manque d'harmonisation dans le bassin du Congo en termes de :

- Législations et réglementations forestières différentes (aménagement, taux de rotation, diamètres abattage etc.),
- Règles fiscales également différentes,
- Règles plus ou moins restrictives par rapport à l'exportation des grumes,
- Objectifs de taux de transformation plus ou moins bien respectés.

Il a mis en avant les freins générés par le climat des affaires (au Cameroun) :

- Rôle de l'État
 - Trop administratif ;
 - Trop de tracasseries qui compliquent les démarches ;
 - Très faible accompagnement vers l'excellence ;
 - Manque d'incitation à l'investissement – droits et taxes d'importations élevées.

- Infrastructures et ressources en zones de production forestière
 - Accès à l'énergie < 5% (qualité, quantité et prix de l'électricité) ;
 - Insuffisances des voies de communications (coût du transport) ;
 - Dysfonctionnement du port de Douala ;
 - Manque de ressources humaines qualifiées.
- Investissements
 - Frilosité des banques ;
 - Manque de crédibilité de certains investisseurs nationaux.

La mise en place de la TPPB est aussi bloquée par les entreprises elles-mêmes. Il est alors suggéré ceci :

- Développer une fiscalité de la filière bois :
 - Moins en amont (RFA) pour baisser le prix de revient grumes et accéder au marché local ;
 - Incitative pour les ventes locales : TVA à taux zéro ou réduit ;
 - Incitative pour les investissements d'industrialisation du secteur ;
 - Tenant compte du degré de transformation ;
 - Tenant compte de la gestion durable (encourager les entreprises certifiées)
- Améliorer la productivité
 - Moderniser l'outil - développer les capacités d'investissement ;
 - Meilleurs rendements matière - valoriser la récupération.
- Structurer l'artisanat et PME / PMI
 - Faciliter la création et la gestion d'entreprise ;
 - Faciliter l'accès à la matière et aux accès services (clusters) ;
 - Encadrement de l'État ;
 - Amélioration de la qualité par la mise en place de normes ;
 - Accès aux financements.
- Perfectionnement des ressources humaines
 - Politique nationale de formation technique ;
 - Rôle important du centre de promotion du bois.

- ▶ HARMONISATION DES REGLES
- ▶ CREATION DE CLUSTERS
- ▶ NORMALISATION
- ▶ PROMOTION DU BOIS
- ▶ FORMATION
- ▶ MEILLEURE GOUVERNANCE

[Isaac Bindzi](#), Institut technologique du bois, a focalisé sa présentation sur l'éducation et la recherche et développement (R&D) au service du développement durable de l'industrie du bois dans le secteur forestier dans le bassin du Congo. Il a été traité ici des tendances mondiales rencontrées dans

l'industrie du bois et notamment du changement de paradigme en ce qui concerne la matière première : le passage du bois massif à la fibre de bois. En effet, le bois massif perd des parts de marché au profit des produits composites à base de fibre de bois. Les principaux marchés porteurs sont ici les secteurs de la Construction, de la Bioénergie et des Biomatériaux. Tout cela fait appel à de nouvelles technologies et à des innovations radicales. D'importantes innovations-produits apparaissent : BMR, LVL, BLC, CLT etc. Ce sont les raisons pour lesquelles le capital humain doit être mobilisé par une amélioration des aptitudes et compétences, en rendant plus polyvalent, en informant plus et mieux, en rendant plus apte à apprendre.

- ▶ COMPETENCES TECHNIQUES
- ▶ TRANSFERTS DES INNOVATIONS

[Simon Rietbergen](#), Banque Mondiale, a présenté, une réflexion sur la construction de maisons bois. Il a été rappelé que la banque Mondiale cherche à mettre fin à la pauvreté extrême :

- réduire le pourcentage de l'humanité qui vit avec moins de US\$1.25 par jour à 3% avant 2030,
- promouvoir la prospérité partagée: faciliter l'augmentation des revenus des 40% les moins nantis dans tous les pays.

Il est ainsi recherché à atteindre ces deux objectifs d'une manière durable, tout en sauvegardant le futur de la planète et de ses ressources, en assurant l'insertion sociale et en limitant les coûts imposés aux générations futures.

En ce qui concerne le secteur bois et plus spécifiquement la construction de maisons bois, cela peut être mis en place à travers des actions concrètes telle que l'intégration de l'aide aux PME/artisans bois dans les opérations transversales et sectorielles :

- Projet Foret et Diversification Economique soutient études et l'école du bois à Pointe-Noire
- Projet d'Appui à la Diversification Economique au Congo qui devrait contribuer à améliorer le climat d'affaires pour les industries et PME du bois
- Projet Secteurs de Croissance au Cameroun qui doit mener à la création d'un « Cluster bois »
- Projets « Employment Skills » au stade de la réflexion
- Assistance technique remboursable (cf Gabon – NB n'inclut pas le secteur forestier)

- ▶ AMELIORER L'IMAGE DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION
- ▶ DEVELOPPER LA MAISON BOIS EN AFRIQUE
- ▶ BENEFICIER DES EXPERIENCES DU PASSE
- ▶ CREATION D'UN CLUSTER BOIS

6.6 LES PERSPECTIVES DES MARCHES

Modérateur: Emmanuel Groutel, Expert bois et logistique, accompagné de Prospère Obame Ondo, Directeur Général des industries, du commerce, de bois et de la valorisation de produits forestiers, Gabon ; Habibou Mahamat, Directeur de la promotion et de la transformation des produits forestiers, Cameroun ; Blandine Ouoguia, GFBC, Cameroun ; Gao Ya, China Timber & Wood Products Distribution Association.

Emmanuel Groutel, Expert bois et logistique a consacré sa présentation à l'évolution des marchés des bois tropicaux africains. C'est un marché disparate dans les attentes en termes de certification et de sophistication des produits qui a été présenté.

- Des acteurs sur les marchés matures qui ne veulent plus recevoir des produits mais des « solutions bois ».
- Des incertitudes en termes de qualité et de délai qui doivent être bannies.
- Une forte concurrence des produits de l'hémisphère Nord (résineux).
- Des barrières normatives.
- Des problèmes de positionnement des produits tropicaux et une réflexion sur le marketing (avec une comparaison avec ce que MTC et AHEC ont mis en place).
- La nécessité de mettre une coopération entre concurrents : principe de coopération.

Trois scénarios¹⁶ ont été présentés suivant les modes de gouvernance et les choix stratégiques qui auront été faits.

- ▶ TRAVAILLER UN VRAI MARKETING ADAPTE AUX BOIS TROPICAUX
- ▶ CREATION D'UN LABORATOIRE POUR LES BOIS COLLES
- ▶ PRINCIPE DE COOPETITION (COMPETITION + COLLABORATION)
- ▶ COLLABORATION AVEC LES AUTRES BASSINS FORESTIERS
- ▶ UN EXEMPLE DE GOUVERNANCE EN AFRIQUE

Stefan Meinhardt, Precious Woods, a partagé son approche sur le développement d'une stratégie marketing pour les forêts tropicales africaines. Il a ainsi présenté le groupe Precious Wood. Ensuite, il a été indiqué qu'il était indispensable d'avoir une vraie stratégie marketing afin de :

- Renforcer son image et sa réputation
- Augmenter les implications
- Apporter de la valeur ajoutée

¹⁶ Voir le *Working Paper* mis en ligne par la FAO :

<http://www.fao.org/forestry/39089-07288fecf38a8b7d3e11e0e027742056b.pdf>

Selon PW, la clef du succès est en Afrique même, en travaillant avec les parties-prenantes et en menant une politique qui rassemble les uns et les autres.

► TRAVAILLER UN VRAI MARKETING, EN COMMUN, DEDIE AUX BOIS TROPICAUX

[Alain Karsenty](#), CIRAD, a mené sa réflexion sur l'interdiction d'exportation des grumes en tentant de répondre à la question : quels sont les avantages et les inconvénients d'une mesure visant à développer la transformation des bois ? Il a été traité de la notion de valeur ajoutée, puis ensuite et à l'aide de calculs, Alain Karsenty a démontré la relativité de l'approche. En outre il a été souligné que l'éviction de la demande extérieure de grumes pouvait entraîner une baisse des prix locaux, que le faible prix du bois brut pouvait aussi envoyer un signal (erroné) d'abondance, ou encore qu'il pouvait y avoir un risque de surinvestissements dans la transformation se traduisant par des surcapacités dans le domaine (menace pour la gestion durable et la conservation).

Dans la rubrique avantages et inconvénients, il a été avancé que :

- La création d'emplois pouvait se faire si la rentabilité était retrouvée dans la transformation
 - Au Gabon, le contreplaqué, concurrencé par les productions chinoises, est en déclin continu
 - Avec la baisse de la production, sans doute pas de création nette d'emplois
- Effets d'entraînement... si le tissu industriel local est capable de fournir les machines et les consommations intermédiaires (e.g. colle des contreplaqués)
- Baisse des recettes fiscales (fiscalité de porte), partiellement compensée par les cotisations sociales versées par les entreprises sur la masse salariale (si cette dernière augmente)
- Protection de certains segments de l'industrie de transformation par la baisse du prix de la matière première
- Mais risque d'une protection basée sur les coûts (incite peu à l'innovation) plus que sur la performance industrielle

Une solution pourrait être une exportation limitée avec un marché de droits d'exportation de grumes. Il est ici proposé une différence à faire entre interdiction totale d'exporter et protection (quotas de droits d'exporter des grumes) :

- L'option du contingentement : quota révisable - protection effective limitée
- Modalités de répartition des quotas :
 - distribution (logique de subvention)
 - vente à prix fixe (logique de la taxation)
 - vente aux enchères (logique de marché)
- Transférabilité des droits d'exportation : marché des quotas et cours flexibles

► L'EXPORTATION LIMITEE ET CONTROLEE DES GRUMES EN TANT QU'OPTION

6.7 LES PLANTATIONS FORESTIERES

Modérateur : Boubacar Ben Salah SODEFOR, accompagné de Lambert Imbalo SNR, Paul Koumba Zaou DGEF, Gabon, Michael Adande BDEAC.

[Bernard Cassagne](#) FRM, a abordé ici les conditions cadres nécessaires au développement des plantations forestières en Afrique suivant ce plan :

- 1) Quelle vision de la forêt productive de demain en Afrique ?
- 2) Pourquoi la Ligniculture, culture intensive de l'arbre ?
- 3) Rôle des plantations forestières
- 4) Les plantations forestières en Afrique
- 5) Rôle et place des États africains dans le développement des plantations
- 6) Comprendre les enjeux financiers des plantations
- 7) Exemple de 3 pays qui se lancent dans le développement des plantations

A la question (2) relative aux raisons qui impliquent le besoin de planter il a été invoqué les raisons suivantes :

- Parce que la productivité des plantations forestières intensives dans les zones tropicales est 20 à 100 fois supérieure à celle des forêts naturelles.
- Parce que les besoins en bois dans le monde sont croissants et que les forêts naturelles sous aménagement durable ne peuvent couvrir ces besoins.
- Parce que l'économie de cueillette dans les forêts naturelles les menace et qu'il est nécessaire de les protéger en couvrant les nouveaux besoins en bois par des plantations.
- Parce que l'investissement forestier dans des plantations intensives est plus rentable, et permet d'industrialiser la filière et d'augmenter les productivités.

Enfin, les raisons qui permettent de croire dans la véritable mise en place de telles plantations sont les suivantes :

- Il existe de grandes surfaces foncières non mises en valeur, libres d'autres spéculations (agricole en particulier).
- On observe une amélioration du climat des affaires avec d'importants investissements long terme un peu partout sur le continent.
- Des exemples de programmes de plantation réussis existent :
 - Filière bois de Teck en Côte d'Ivoire
 - Plantations clonales d'*Eucalyptus urograndis* au Congo
 - Nombreux exemples de périmètres industriels en Afrique australe et du Sud

► DYNAMISATION DES PLANTATIONS FORESTIERES

[Rosalie Matondo](#), PRONAR, Conseiller du Chef de l'Etat, Chef de Département de l'Economie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement et de la Qualité de la vie a présenté la stratégie nationale d'afforestation et de reboisement comme étant une opportunité d'affaire en République du Congo.

Avec 10 Millions d'ha de savane dont seulement 2% sont valorisés par des projets agricoles et plus de 50 ans d'expérience en matière de reboisement basés sur une recherche forestière, le Congo offre de nombreuses possibilités en matière d'afforestation et de reboisement. A titre d'exemple, il a été mentionné :

- L'introduction de nombreuses espèces exotiques à croissance rapide telles que l'eucalyptus, le Pin et l'acacia.
- La mise au point pour la première fois au monde du bouturage herbacée des eucalyptus.
- La réalisation d'un programme d'afforestation de plus de 70 000 hectares.

Il s'agit en somme d'une volonté politique exprimée à travers une vision écologique.

Les catégories éligibles au programme sont les suivantes :

- Les plantations industrielles intensives liées aux grands projets de développement industriel de la filière bois du Congo (pâte à papier, panneaux, sciage etc.) ;
- Les plantations agro-industrielles (palmier à huile, hévéa, anacardier, jatropha, Cacao, café, etc.) ;
- Les reboisements de compensation carbone ou de restauration écologique liés au développement des grands projets d'infrastructures, miniers, pétroliers ou autres ;
- Les petites plantations privées développées autour de grands centres industriels du secteur bois ou en liaison avec des petites unités de transformation locale ;
- Les plantations forestières domaniales en liaison avec des besoins locaux (bois de feu, bois de service, etc.) ou pour reconstituer certains potentiels en bois d'œuvre.
- Les plantations agroforestières en partenariat avec une industrie du bois d'œuvre et une communauté paysanne (café cacao et cultures vivrières).
- Les plantations en « série de diversification économique » au sein des concessions forestières.

Différents types de partenariats ont été évoqués : entre industriels eux-mêmes, entre industriels et acteurs locaux, entre acteurs locaux ou encore dans le cadre de partenariats public/privé grâce à des baux ordinaires, à des baux emphytéotique, des conventions voire encore des autorisations express d'occuper prises en conseil des ministres.

- ▶ UN RENFORCEMENT DES PLANTATIONS
- ▶ UNE SECURISATION DES INVESTISSEURS

[Mette Vinqvist](#), Congo Basin Forest Fund : le fond a été lancé en juin 2008 à Londres par le Royaume Uni, la Norvège et la COMIFAC. Il a été rejoint par le Canada en 2012. Ce fond est hébergé par la BAD. La capitalisation initiale était de 117 millions d'euros. Sur cette somme, 84 millions ont été

affectés à 40 projets (ONG, Instituts de Recherche et Gouvernements). L'objectif du CBFF est double : lutter contre le réchauffement climatique en protégeant les forêts du bassin du Congo et réduire la pauvreté des communautés forestières sur la même zone.

La stratégie repose sur

- Une augmentation de la valeur donnée aux forêts.
- Un accroissement de la valeur ajoutée des produits forestiers.
- Une diversification des produits et services (incluant le carbone).
- Un marketing des produits et services (incluant le carbone).
- Une réduction de la pression sur les ressources forestières.
- Un accroissement de l'efficacité de la ressource.
- Une réduction de la pression par substitution.
- Une reforestation des aires dégradées.

- ▶ REFORESTATION DES FOREST DEGRADEES
- ▶ FORMATION & EDUCATION
- ▶ MARKETING DES PRODUITS ET SERVICES
- ▶ APPORT DE REVENUS COMPLEMENTAIRES

6.8 DOUBLE CERTIFICATION

Le side-event « double certification »¹⁷ organisé dans le cadre du forum de Brazzaville a rassemblé des acteurs majeurs de la filière forêt-bois africaine, à savoir l'administration forestière du Congo, des entreprises forestières certifiées, le secteur de la recherche, des représentants des bureaux de certification nationaux et internationaux.

Les objectifs principaux de ces échanges étaient les suivants :

- réfléchir sur la posture particulière du FSC dans la sous-région,
- donner l'opportunité au ministère de l'économie forestière du Congo de présenter son initiative de relance du PAFC,
- permettre au secteur privé de s'impliquer dans le dialogue et de faire montre de son éventuel intérêt pour l'initiative ainsi que ses attentes spécifiques,
- permettre aux bureaux PAFC Cameroun, Gabon et PEFC Council de s'impliquer dans les échanges et participer au retour d'expérience.

¹⁷ Plus d'informations sur les side events à la page du site du Forum:

<http://www.fb2013.org/side-events-fr/4579434629>

Avancées

- Il semble que plusieurs entreprises forestières de la sous-région sont favorables à la certification PAFC sous réserve que le surcoût dû à sa mise en place reste minime et ne représente pas une charge de travail trop conséquente.
- Le développement du PAFC au Congo pourrait être appuyé par le projet AFD-FFEM ECOFORAF (www.atibt.org/certificationlegalite/ECOFORAF). Le projet PPECF piloté par la COMIFAC doit encore confirmer son soutien.

Questions en suspend

- 1) Alors que les bois bruts certifiés ne sont pas toujours tracés d'un bout à l'autre de la chaîne, y en irait-il autrement d'un produit certifié à valeur ajoutée ?
- 2) Des audits conjoints FSC/PEFC sont-ils possibles (quid de l'accréditation nationale ?)
- 3) Quelles conditions correspondent à la mise en place d'une coordination technique régionale ?
- 4) Quel serait le niveau d'exigence du système PAFC du Congo par rapport à celui du FSC ou encore du PAFC Gabon ?

Plusieurs paramètres restent donc à préciser mais l'intérêt de la filière pour la certification PAFC est bien présent. Afin d'assurer le suivi de ces échanges, l'ATIBT poursuit sa collaboration active avec le ministère de l'économie forestière du Congo sur le développement d'un système national de certification qui pourrait être reconnu par PEFC International.

Si la certification PAFC peut se révéler intéressante pour la filière africaine, il faut avant tout revaloriser la certification FSC des produits bois du Bassin du Congo en aval de la filière et notamment auprès des consommateurs européens. Dans cette optique, ATIBT travaille depuis plusieurs mois en étroite collaboration avec ses partenaires au lancement d'un programme marketing à l'échelle européenne pour 2014. Des actions fortes de promotion des bois africains certifiés seront déployées dans le but d'asseoir leur statut de matériaux performants et responsables.

7 LA DECLARATION DE BRAZZAVILLE

Une autre étape de ce Forum a été l'adoption, le 22 Octobre 2013, de la «[Déclaration de Brazzaville](#)».¹⁸ Il s'agit d'un engagement ferme qui établit les règles d'or pour une industrie du bois qui cherche à progresser. La Déclaration propose ainsi des actions sur les thématiques relatives à la transformation plus poussée du bois, aux perspectives et opportunités des marchés, au plan d'action FLEGT, aux certifications et aux plantations forestières ; thématiques clés pour lesquelles une forte volonté politique et une action concertée entre les pays d'Afrique centrale et de l'ouest peuvent produire des résultats économiques, écologiques et sociaux durables.

Il est à noter que ceci est particulièrement important à l'heure de la mise en application du Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE) qui interdit la mise sur le marché européen de bois illégal. Cette obligation d'importer des bois issus de récoltes respectant les lois des pays producteurs permet à ces derniers d'assurer la poursuite de la contribution des forêts gérées de façon durable et à la création d'emplois « verts ». Le secteur forestier continuerait donc à être pour les populations locales une source cruciale d'emplois, et par conséquent, de sécurité alimentaire, de santé et d'éducation.

Monsieur **Alain Marius Ngoya Kessy**, Directeur de la Valorisation des Ressources Forestières, MEFDD a présenté et lu la «[Déclaration de Brazzaville](#)»¹⁹ :

Nous, participants au Forum international sur le développement durable de la filière bois dans les pays du bassin du Congo, représentant les gouvernements, les entreprises, la société civile, les organisations internationales, les bailleurs de fonds, réunis à Brazzaville, du 21 au 22 octobre 2013,

- 1) Reconnaissant l'importance du secteur forestier dans le développement socio-économique et sa contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition d'une part et son rôle dans la préservation du climat mondial et la conservation de la biodiversité d'autre part ;
- 2) Reconnaissant que l'industrie forestière de transformation du bois représente un potentiel important pour un développement durable dans le bassin du Congo ;
- 3) Considérant que la transformation du bois dans le bassin du Congo est une activité économique majeure et une source importante et continue d'emplois durables dans les zones rurales et enclavées ;
- 4) Considérant la coexistence, d'une part, des grandes entreprises forestières, industrielles, des multinationales, interconnectées essentiellement avec les marchés internationaux et d'autre part les Petites et Moyennes Entreprises(PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI)/Très Petites Entreprises (TPE), artisans qui fournissent les produits finis pour les marchés nationaux, avec des moyens de production vétustes ;

¹⁸ La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

¹⁹ *idem*

- 5) Sachant que l'activité industrielle prépondérante dans le bassin du Congo est la première transformation avec des rendements matières faibles et une sous-utilisation des bois de récupération, des déchets et des sous-produits ;
- 6) Constatant que les marchés traditionnels d'exportation se ferment, de plus en plus, aux bois africains à cause de crises économiques récurrentes et d'exigences accrues des marchés internationaux en termes de standards sociaux et environnementaux ;
- 7) Considérant les perspectives positives de développement des marchés intra africains à moyen et long termes ;
- 8) Conscients de la nécessité de programmes de boisements à large échelle afin d'une part, de permettre l'approvisionnement en bois de chauffe pour les populations croissantes de nos pays et d'autre part, pour s'assurer de la gestion durable des concessions forestières par une alimentation partielle des unités de transformation en bois issus de plantations ;

Adoptons la présente déclaration afin de poursuivre et de soutenir les efforts de la transformation plus poussée et diversifiée du bois dans les pays du bassin du Congo à travers une vision concertée.

Concernant la vision concertée

- 9) Renouvelons notre engagement à la Déclaration de Yaoundé de 1999, sur la gestion concertée de nos ressources forestières, au Traité de la COMIFAC de 2005, sur la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale, la politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles adoptés en 2007, au Plan d'Accra de 2010, au Protocole de Nagoya, sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et à la Déclaration de Rio+20, en faveur du développement durable et de la promotion d'un avenir durable sur les plans : économiques, sociaux et environnementaux, tant pour notre planète que pour les générations actuelles et futures ;
- 10) Reconnaissons que l'approche « landscape » constitue un outil d'aménagement du territoire en vue d'intégrer la gestion rationnelle des ressources naturelles tels que le bois, les produits agricoles, miniers, la faune (viande de chasse, ivoire), etc. ;
- 11) Reconnaissons la stratégie de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT), organisation maintenant ouverte aux Etats et aux ONG, adoptée au Vietnam en 2012, comme base pour la contribution des forêts au développement durable :
- 12) pour augmenter l'accès aux marchés locaux, et régionaux et interafricains ;
- 13) pour accroître la transformation plus poussée et diversifiée du bois à forte valeur ajoutée ;
- 14) pour augmenter les superficies des forêts naturelles, plantations forestières, et aires protégées gérées de manière responsable, c'est-à-dire, légalement et durablement ;

- 15) Réaffirmons la volonté de renforcer la coopération internationale, face aux défis de la gestion légale et durable des forêts, de la transformation plus poussée et diversifiée du bois, du développement des marchés locaux, régionaux et des plantations forestières dans nos pays ;
- 16) Reconnaissons les efforts importants de plusieurs pays du bassin du Congo dans la lutte contre l'exploitation illégale des forêts et l'amélioration de la gouvernance et de l'application des réglementations forestières, en particulier ceux entrepris dans le cadre du plan d'action FLEGT ;
- 17) Reconnaissons, en particulier, l'importance de la coopération sud-sud et, spécifiquement, les échanges d'expériences sur des sujets d'intérêt commun entre les trois bassins forestiers tropicaux ;

S'agissant de la transformation plus poussée du bois Soutenons la nécessité d'intégrer la transformation plus poussée et diversifiée du bois, dans les priorités des programmes de développement à moyen et à long termes suivant les orientations stratégiques du Livre Blanc «[Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois dans les pays du bassin du Congo](#)»²⁰ ;

- 18) Convenons de nous engager, en collaboration avec des institutions locales et internationales spécialisées ainsi qu'avec des partenaires au développement, à la mise en oeuvre des actions qui contribuent au développement d'une industrie de transformation du bois intégrée, assortie à des plans d'industrialisation des concessions forestières ;
- 19) Convenons de plaider pour l'accès simplifié aux financements, à la création et au renforcement des fonds spécifiques, tels que des garanties bancaires pour le développement de la transformation du bois et le préfinancement des produits transformés par une politique d'achat publique ;
- 20) Affirmons la nécessité d'augmenter le taux de transformation plus poussée et les rendements matières dans les pays du bassin du Congo avec comme objectif de créer plus de valeur ajoutée et d'emplois durables pour la jeunesse ;
- 21) Encourageons les Etats à veiller à ce que les capacités installées des unités de transformation soient en adéquation avec la possibilité forestière et que la demande nationale en bois et en produits transformés soit satisfaisante aussi bien en quantité qu'en qualité ;
- 22) Soutenons la mise en place d'une fiscalité adaptée, harmonisée, juste et neutre, afin d'obtenir une perspective claire des profits futurs. Ledit régime fiscal devra être ciblé et incitatif de manière à ce que les produits les plus élaborés soient moins fiscalisés ;
- 23) Encourageons les Etats à prendre les mesures nécessaires pour construire des centres de formation qui faciliteront l'accès des jeunes à l'emploi et permettront aux entreprises de disposer d'une main d'œuvre qualifiée ;

²⁰ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

Concernant le développement des marchés locaux et régionaux

- 24) Encourageons les Etats qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place et ce, de façon progressive, les mesures d'interdiction d'export des grumes, compte tenu des contraintes économiques et techniques ainsi que de l'évolution des marchés ;
- 25) Soutenons le développement avec l'ensemble des parties prenantes d'initiatives de marketing sur les marchés internationaux fortement sensibilisées aux questions sociales et environnementales ;
- 26) Encourageons un dialogue multi-acteurs pour favoriser la création de conditions cadres favorables à l'émergence de marchés solvables, rentables, transparents et concurrentiels ;
- 27) Encourageons le développement d'un marché sous régional et intra africain, en réduisant les barrières douanières, juridiques, institutionnelles et commerciales entre les pays et les régions, aux fins de fluidifier les flux commerciaux, de lutter contre l'exploitation illégale et le commerce qui lui est associé et d'améliorer la compétitivité de la production et la mobilité des marchandises ;
- 28) Encourageons le développement de normes et une architecture bois pour les bâtiments et meubles avec un prototype de maison écologique en bois pour l'habitat social, ce qui contribue aux politiques nationales d'achat de bois et de l'habitat ;
- 29) Réaffirmons que nos efforts seront orientés vers le développement de la fabrication en série des produits standardisés de qualité, afin d'entraîner les entreprises vers une maîtrise des coûts de production et des gains de productivité, face aux importations des produits en bois, mais aussi des produits de substitution. A cet effet, le marché local et le commerce intérieur des bois devront obéir à des normes préétablies, avec la participation des acteurs ;
- 30) Soutenons l'interprofession-bois au niveau national, par la création de groupement d'opérateurs afin de mutualiser certains facteurs de productions ;
- 31) Encouragerons les entreprises, PME/PMI/TPE et artisans à se constituer en force de proposition et d'action, en coopérative et en syndicats professionnels, pour structurer les opérateurs qui travaillent souvent de manière très individualiste ;
- 32) Soutenons le développement de l'entrepreneuriat en favorisant la création d'un tissu de PME/PMI/TPE bien géré et en développant chez les petits opérateurs une culture d'industrie et de filière avec des objectifs de performance et de rentabilité ;
- 33) Encourageons l'intégration des activités de la filière bois – en établissant les liens entre les petites et grandes entreprises pour des économies d'échelle ;

S'agissant de la légalité et des certifications forestières

- 34) Encourageons la croissance économique durable du secteur forestier, par l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'aménagements forestiers avec pour objectif la gestion légale et durable des ressources forestières ;
- 35) Reconnaissons la contribution des APV FLEGT dans la lutte contre l'exploitation illégale, le commerce qui lui est associé, et à l'amélioration de la gouvernance forestière ;
- 36) Soutenons l'élaboration d'un standard de certification de gestion durable africain crédible, reconnu par les marchés et adapté aux réalités des pays du Bassin du Congo ;
- 37) Encourageons fortement le rapprochement entre les schémas de certification privés traitant de la légalité et de la gestion durable, avec les APV FLEGT grâce à une reconnaissance des schémas compatibles par les APV ;
- 38) Reconnaissons la nécessité d'informer de manière crédible et régulière les importateurs européens sur la légalité des produits bois afin de faciliter la mise en oeuvre du RBUE ;

Concernant les plantations forestières

- 39) Encourageons l'intégration des plantations forestières dans les priorités des programmes de développement à moyen et long termes ;
- 40) Convenons de nous engager avec les institutions locales et internationales spécialisées ainsi qu'avec les partenaires au développement, à formuler une stratégie pour le développement de plantations forestières dans les zones dégradées et/ou non boisées ;
- 41) Convenons de plaider pour l'accès simplifié aux financements, en favorisant la création et renforcement des fonds spécifiques, des garanties bancaires pour le développement des plantations forestières ;
- 42) Convenons d'appuyer davantage les instituts de recherche forestière en Afrique Centrale pour augmenter leur aide à la prise de décision.

Fait à Brazzaville, le 22 octobre 2013

Les Participants

8 CONCLUSIONS

En reprenant la structure de la «[Déclaration de Brazzaville](#)»²¹ il est rapporté ci-dessous une liste d'actions concrètes qui ont été proposées, demandées ou suggérées lors du forum.

8.1 LA TRANSFORMATION PLUS PUSSEE DES BOIS

- Mener une étude spécifique sur l'amélioration des rendements.
- Pousser une réflexion sur la valorisation des sous-produits est à pousser.
- Encourager la R&D sur les essences moins connues.
- Appuyer les instituts de recherche forestière
- Mettre en place d'un laboratoire de contrôle des bois collés est à implanter dans la sous-région.
- Encourager la fabrication locale de bois collés (panneaux ou LCA) y compris avec des mélanges d'essences.
- Transférer des technologies (LVL, LCA etc.).
- La recherche doit pouvoir s'exprimer en Afrique.
- Créer des centres de formations dédiées à la filière.
- Envisager l'utilisation du e-learning afin de dispenser des formations (certifiantes)
- Maintenir, pour les pays qui n'ont pas interdits l'exportation des grumes, un quota limité mais respecté d'exportation de grume - régulé par un système de droits.
- Mettre en place des partenariats avec de grands groupes leaders de la filière (Scandinavie, Brésil etc.)
- Créer avec les banques de développement (BDEAC et BAD) un modèle qui permette de mettre à la disposition des entreprises, des lignes de crédit fléchées (Développement Industrie Bois) vers la mise en place de nouvelles technologies et l'amélioration des processus (rendements, collages, intégration des essences nouvelles, label maison bois, Made in Africa...)

²¹ La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

- Travailler avec les gouvernements afin de créer un cadre qui favorise les investissements en simplifiant le dédouanement des équipements voire en défiscalisant purement et simplement ceux-ci.

8.2 LES PERSPECTIVES DES MARCHES

- Vérifier les attentes des clients par une étude de marché.
- Promouvoir les bois tropicaux à l'international mais aussi en Afrique : « Le livre vert des bois tropicaux africains ».
- Affirmer la modernité du bois, notamment dans la structure (construction).
- Créer un label sur la maison bois destinée au marché africain, accompagné par des financements internationaux (micro-crédits sur le terrain).
- Mettre en place une étude mutualisée, au niveau de la sous-région, pour l'étude du cycle de vie du produit.
- Développer un marketing « Made in Africa » fondé sur les réussites (environnement, emploi, transformation...)
- Lancer un vaste travail de marketing commun.
 - Bois légaux
 - Aspects techniques et esthétiques
 - « Nouvelles » essences
 - Par pays
- Lancer un benchmark sur les avancées malaisiennes.
- Travailler un marketing pour les essences dites de promotion (utilisations, documentation, promotion, validations techniques).
- Apporter un soutien à un concours d'architectes ou de jeunes créateurs en fournissant des essences moins connues.
- Renforcer l'ATIBT afin qu'elle soit l'interface forêt/marché.
- Défendre les bois tropicaux à travers une présence dans les instances normatives.
- Lancer une campagne visant à rassurer quant à la légalité.
- Vérifier le niveau des échanges interafricains afin de comprendre là où se situent les freins afin de faciliter ce commerce inter-régional.
- Créer une base de données, ouverte à tous, afin de collecter et informer sur les prix pratiqués sur les marchés locaux.

8.3 LE PLAN D'ACTION FLEGT ET LES CERTIFICATIONS FORESTIERES

- Mobiliser autour de ces projets la communauté internationale et les donateurs.
- Faire un état des lieux des freins administratifs.
- Apporter un soutien renforcé aux gouvernements afin que le règne du droit prévale là où il est encore absent ou faible.
- Développer une certification locale reconnue et compatible avec un autre grand schéma international.
- Harmoniser les règles fiscales dans la sous-région.
- Créer ou renforcer une institution supranationale gérant une politique-bois
- Encourager un pays ou un groupe de pays à devenir l'exemple de la bonne gouvernance.
 - Transparence et légalité
 - Lutte contre la corruption
 - Investissement dans la formation et le développement local
 - Fiscalité incitative
 - Infrastructures
- Lutter contre le commerce illégal à travers une fiscalité incitative.
- Etendre la cible des entreprises certifiées et inviter les producteurs non certifiés à le devenir.
- Utiliser le marché export, demandeur de produits légaux, à promouvoir les certifications pour le marché national.
- Exiger, par la loi, des bois légaux pour les marchés publics et promouvoir les produits légaux locaux.

8.4 LES PLANTATIONS FORESTIERES

- Financer de façon spécifique des plantations par des banques ou des fonds d'investissements.
- Garantir un droit foncier des plantations par des baux de 50 ans minimum.
- Lancer un programme de boisement dédié au bois énergie.
- Intégrer les plantations forestières aux programmes de développement.
- Sécuriser les investisseurs.
- Accentuer la reforestation des forêts dégradées (Par des Okoumé, Ayous, Teck, Eucalyptus etc.).

9 LIVRE BLANC ET DECLARATION DE BRAZZAVILLE, UNE OUVERTURE SUR DE LA CREATION DE VALEUR PARTAGEE

Un partage des bénéfices, un partage équitable, voilà aussi ce qui s'est joué à Brazzaville. Nous constatons qu'il en est fait appel, de façon délibérée ou non à ce concept de Valeur Partagée (Creating Shared Value) qui consiste en une rencontre entre les progrès sociétaux et les performances économiques. Créer de la Valeur Partagée est une nouvelle approche du rôle des affaires dans la société proposée par M.Porter & M.Kramer²² (2011, p.66)

La CSV (Creating Shared Value) va au-delà de la CSR ou bien encore de la philanthropie. Elle se doit de correspondre parfaitement au cœur de métier de l'entreprise afin de créer du profit. La recherche d'impacts positifs peut s'exprimer, par exemple, par une meilleure gestion de l'eau, de l'énergie ou encore par une meilleure prise en considération des communautés rurales, dans le cas, par exemple, de projets d'aménagement. Il est évident que lorsque l'on a à traiter des problématiques forestières que les attentes des parties prenantes sont nombreuses (figure 1.).



FIGURE 1 DES ATTENTES NOUVELLES (GROUDEL, 2013)

²² PORTER M. & KRAMER M., (2011) « Creating Shared Value », Harvard Business Review, vol. 89, Janvier-Février 2011, n°1/2, pp.62-77.

Ce principe de création de valeur partagée se préoccupe d'innovation, de croissance, de bénéfices pour la société, de formulation stratégique, d'adaptation et de performance globale.

A Davos²³, Michael Porter a expliqué que la CSV n'était pas du partage de la valeur déjà créée. Il ne s'agit pas d'une forme de redistribution. C'est plutôt une recherche de développement en commun. Le concept de CSV se situe alors est à la jonction du produit, de la productivité et de l'organisation en cluster. Il faut alors :

- Reconcevoir les produits et les marchés

Ce produit est-il bon pour le consommateur ?

Quelles économies sur la consommation d'énergie ?

- Redéfinir la productivité dans la chaîne de valeur

Rendement

Packaging, présentation

Optimisation de la logistique

Economies d'énergie dans les bâtiments

Gestion de l'énergie dans la logistique

La transformation locale

- Favoriser le développement de « clusters » locaux.

Une société vit au milieu de systèmes : sous-traitants, logisticiens, fournisseurs de services... (Silicon Valley). Cela inclut les universités, les organisations de standardisations, les syndicats professionnels... Ces clusters sont fondamentaux à la bonne marche des économies régionales et jouent un rôle fondamental en termes de productivité, d'innovation et de compétitivité.

A titre d'ouverture, il est donc ici tentant de faire un parallèle entre cette approche de Création de Valeur Partagée et ce qui s'est joué à Brazzaville. C'est ce rapprochement qui est repris ci-dessous (figure 2.). Il vise à créer une réflexion qui pourrait servir de base à une vision commune.

²³ Davos le 27/1/11

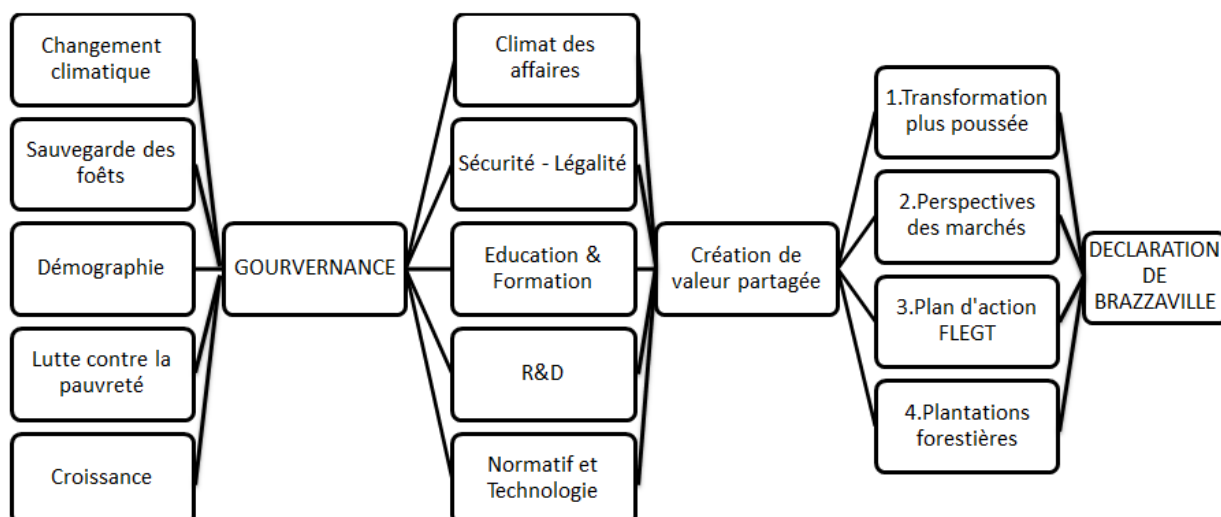


FIGURE 2 PROCESSUS DE BRAZZAVILLE ET CREATION DE VALEUR PARTAGEE (GROUDEL, 2013)

Le Livre Blanc,²⁴ cette Magna Carta puis cette «[Déclaration de Brazzaville](#)»²⁵ représentent une occasion unique. En effet, nous avons bien vu que le contexte était particulier. Les forêts du bassin du Congo ont été conservées, comme d'aucuns l'affirment, et ce, de façon quasi-paradoxe par la faiblesse des institutions et l'absence d'infrastructures. Il en va dorénavant autrement avec un développement local et régional soutenu, une croissance forte des populations et une demande mondiale ferme pour les matières premières. La gageure est donc de combiner développement et lutte contre la pauvreté, tout en préservant le patrimoine forestier. En effet, les risques de dégradations des massifs voire de déforestations sont sérieux. Il est donc utile de considérer comme une chance unique cet espace qui est encore ouvert à nous et qui consiste encore, à ce jour en :

- Un bassin Congolais qui garde un potentiel important.
- Un marché export qui a haussé ces niveaux d'exigences en matière de légalité.
- Un marché interne en cours de construction.
- Un marché infra-africain qui n'existe pas encore.

Il faut bien considérer ici que nous assistons à une forme de dé-globalisation : le marché local devient ainsi prédominant et les exportations ne seront plus les moteurs des activités forestières à moyenne échéance.

²⁴ Le Livre Blanc est disponible dans les archives des documents de la FAO, à la page : <http://www.fao.org/forestry/39002-010ec7dd5c210472033dbaed89c73abb9.pdf>

²⁵ La Déclaration de Brazzaville est disponible dans le site du Forum, à la page : <http://www.fb2013.org/declaration-fr/4580493970>

Tout comme la mise en place des bonnes pratiques forestières par les certifications privées ont été des paris à relever au début des années 2000, le challenge des années 2015/2025 est celui du transfert des attentes internationales en matière de bonne gestion au même niveau d'exigence pour les marchés domestiques. Le FLEGT et ses constituantes nationales (APV) combinés avec des plantations massives sont, sans doute, les seuls moyens de préserver les forêts du bassin du Congo.

C'est ici que ce forum, même s'il ne crée pas d'engagements contraignants revêt tout de même un caractère sans précédent car il a couvert la quasi intégralité du spectre de ces sujets (à l'exception des problématiques liées au carbone).

Ce qui compte maintenant peut être résumé en deux mots : **GOVERNANCE & ACTIONS.**

- Pour la gouvernance il s'agit d'encourager le dirigeant, les dirigeants, l'Etat ou les Etats, ou encore l'institution supranationale qui aura mené sur les 5 années à venir des actions qui combinent la lutte contre la pauvreté, le développement et la préservation du patrimoine forestier. Il semble que ce soit le rôle des prix internationaux que de soutenir ce type d'action.
- Sans sanctuariser, les actions concrètes doivent relayer maintenant les questions autour du « quoi » (Quoi faire ? Quoi entreprendre ? Etc.) pour s'interroger sur le « comment » le « qui », le « combien », le « quand », le « combien » etc.

Brazzaville répond à ce qu'il faut faire, reste à faire ou à faire-faire.

Ces dernières années, le principe a souvent été de pointer les dysfonctionnements. Il reste maintenant à mettre en avant ce qui fonctionne et surtout encourager, encore, les démarches qui visent à préserver et à améliorer.

REMERCIEMENTS

Cette note de synthèse est aussi le fruit d'un travail collectif. L'ensemble de l'équipe ATIBT doit être saluée pour son implication Ralph Ridder, Bérénice Castadot, Marine Leblanc, Catherine Baudouin et Patrick Martin. Marc Vandenhoute du Programme UE/FAO/FLEGT, Olman Serrano de la FAO, Tullia Baldassarri ont aussi grandement contribué. Qu'ils en soient remerciés.

GLOSSAIRE

AFD	Agence Française de Développement
AFDB	African Development Bank (BAD)
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
APV	Accord de Partenariat Volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement (AFDB)
BDEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CBFF	Congo Basin Forest Fund
CE	Commission Européenne
CEEAC-UNOCA	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale - Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
CIFOR	Center for International Forestry Research
COMIFAC	Commission des Forêts de l'Afrique Centrale
CSR	Corporate Social Responsibility
CSV	Creating Shared Value
EFI	European Forest Institute -
ETTF	European Timber Trade Federation
EU FAO FLEGT	Le Programme UE-FAO pour l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux
FAO	Food and Agriculture Organization – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FLEGT	Forest Law Enforcement Governance & Trade (RBUE)

GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
ITTO	International Tropical Timber Organization – Organisation Internationale des Bois Tropicaux
MEFDD	Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (République du Congo)
MTC	Malaysian Timber Council
PRONAR	Projet National d’Afforestation et de Reboisement (République du Congo)
RBUE	Règlement Bois de l’Union Européenne (FLEGT)
TTF	Timber Trade Federation
TPPB	Transformation Plus Poussée des Bois

LISTE DES ENCARTS

Figure 1 Des ATTENTES NOUVELLES.....	46
Figure 2 PROCESSUS DE BRAZZAVILLE et CREATION DE VALEUR PARTAGEE	48

Programme UE FAO FLEGT

Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome, Italie

www.fao.org/forestry/eu-flegt

Photo couverture : Béli Rouge, Cameroun © Emmanuel Groutel

© FAO, 2013

